

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis, le sportman et l'ouvrier.

OL. XXV — No 8

Maximum: 56; Minimum: 32.

MONTREAL, MARDI 12 AVRIL, 1927

Beau et doux.

PRIX : TROIS SOUS

LA SESSION FEDERALE

LES PROPOS AIGRES - DOUX SONT ECHANGES

Communes, lors du débat sur les crédits du ministère de la Milice

EDWARDS EN SCENE

Cite des discours de M. Woodsworth, en leur donnant une signification révolutionnaire

(Tribune de la presse)

Ottawa, 11. — La Chambre a connu une longue séance, cette nuit, l'adoption des crédits du ministère de la Défense Nationale, y compris une somme de \$500,000 pour l'entraînement des cadets, qui a provoqué une vive discussion, et un vote. On avait poursuivi l'étude des crédits qui amènera la prorogation, mercredi, de la session.

La discussion n'a pas manqué d'être acrimonieuse par moment et la Chambre en est venue à un vote sur la décision du vice-président, M. Johnson, au sujet d'une démotion particulièrement violente de M. Edwards, l'agressif député de Frontenac.

Le Dr J. W. Edwards, conservateur de Frontenac-Addington dit que les remarques prononcées par les orateurs précédents pourraient avoir une certaine valeur en aidant le Parlement à se méfier des dangers qui soi-disant existent dans certaines parties du Canada.

Le Dr Edwards dit d'avis que l'entraînement des cadets est absolument essentiel au Canada. Il ne montre pas aux enfants à se servir des armes pour tuer leurs concitoyens. Il y a une opposition s'il en était ainsi. Les écoles devraient apprendre à avoir la guerre en horreur, mais on doit aussi leur apprendre que c'est une bonne chose d'être prêts quand les difficultés surgissent.

Le Dr Edwards fit allusion à la grève de Winnipeg en 1919. Quand la grève fut déclarée, le comité des grévistes avait assumé le contrôle de la livraison du pain et du lait. La préférence devait être donnée, d'après le comité, aux familles de ceux qui faisaient la grève, tandis que les enfants des autres familles étaient considérés comme quantité négligeable.

Le député de Frontenac continua en citant un discours de M. Woodsworth, (ouvrier de Winnipeg Nord Centre), à Vancouver. M. Woodsworth aurait dit que le but du travail organisé était d'avoir « la propriété collective et une révolution complète et nécessaire, suivant les moyens employés lors de la grève de Winnipeg ».

M. Woodsworth bondit de son siège. Le Dr Edwards, dit M. Woodsworth, a été exact dans sa déclaration quant à ce qu'il avait dit au sujet de son attitude relativement à la « nécessité d'opérer une révision totale des conditions économiques du système social et industriel ». Le Dr Edwards eut tout cependant, « en supposant des moyens avec l'aide desquels la grève de Winnipeg eût été changée », dit M. Woodsworth.

« Je déclare qu'il n'a pas le droit de mettre ces paroles dans sa bouche. » « Qu'aurait-il alors à rétracter? » demanda le Dr Edwards.

M. Woodsworth bondit une fois de plus de son siège au milieu des cris: « A l'ordre. » Continuant son discours, le Dr Edwards dit qu'il avait fait deux déclarations. L'une que M. Woodsworth avait dit: « qu'il favoriserait la propriété collective et l'exploitation démocratique de la richesse de production », et la seconde attribuée à M. Woodsworth: « cela impliquait une révolution complète de notre structure économique et sociale ».

M. Woodsworth dit qu'il était satisfait de cette déclaration. Au milieu des cris: « A l'ordre », M. Woodsworth allait continuer quand le Dr Edwards se leva. Quand l'ordre fut finalement rétabli, M. Woodsworth demanda « qu'une certaine déclaration faite par l'honorable député soit rétractée à l'effet que j'ai indiqué les moyens avec lesquels cela pouvait être effectué, c'est-à-dire les moyens employés dans la grève de Winnipeg ».

« Je n'ai rien à rétracter », dit le Dr Edwards.

M. E. J. Garland, fermier-Union de Bow River, souleva un point d'ordre. M. Woodsworth a nié une allégation faite par M. Edwards.

« Il ne l'a pas fait, il a déclaré que cela était vrai », dit l'hon. R. B. Bennett.

Enfin un montant de \$1,600,000 est accordé aux trois provinces maritimes comme compensations temporaires, comme le désire le rapport de la commission Duncan. Pour le service préventif une somme de \$881,835 est demandée.

L'hon. J. L. Ralston, ministre de la Milice, a prononcé le discours de résistance de la journée en déclarant que l'entraînement des cadets consiste surtout en exercices physiques et que les jeunes gens en profitent à tous les points de vue. Sans vouloir la guerre, il est légitime de se préparer à se défendre, d'autant plus que le Canada est de tous les pays de l'univers celui qui débourse le moins d'argent pour fins militaires qu'il ne faut pas confondre avec les fins militarisées.

LE DEBAT

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, Ont., 11. — Le débat sur les crédits du ministère de la Milice qui avait été ajourné samedi après-midi a été repris aujourd'hui à la Chambre des Communes par M. H. B. Adhead, ouvrier de Calgary-Est. L'item à l'étude était une somme de \$500,000 pour l'entraînement des cadets. Un amendement a été proposé à cet effet, demandant que le montant soit réduit à \$100,000. Il dit qu'il s'opposait à tout ce qui pouvait susciter une nouvelle guerre et dit que le Canada devrait faire tout en son pouvoir pour éviter le renouvellement d'une conflagration sanglante.

Le Dr J. W. Edwards, conservateur de Frontenac-Addington dit que les remarques prononcées par les orateurs précédents pourraient avoir une certaine valeur en aidant le Parlement à se méfier des dangers qui soi-disant existent dans certaines parties du Canada.

Le Dr Edwards dit d'avis que l'entraînement des cadets est absolument essentiel au Canada. Il ne montre pas aux enfants à se servir des armes pour tuer leurs concitoyens. Il y a une opposition s'il en était ainsi. Les écoles devraient apprendre à avoir la guerre en horreur, mais on doit aussi leur apprendre que c'est une bonne chose d'être prêts quand les difficultés surgissent.

Le Dr Edwards fit allusion à la grève de Winnipeg en 1919. Quand la grève fut déclarée, le comité des grévistes avait assumé le contrôle de la livraison du pain et du lait. La préférence devait être donnée, d'après le comité, aux familles de ceux qui faisaient la grève, tandis que les enfants des autres familles étaient considérés comme quantité négligeable.

Le député de Frontenac continua en citant un discours de M. Woodsworth, (ouvrier de Winnipeg Nord Centre), à Vancouver. M. Woodsworth aurait dit que le but du travail organisé était d'avoir « la propriété collective et une révolution complète et nécessaire, suivant les moyens employés lors de la grève de Winnipeg ».

M. Woodsworth bondit de son siège. Le Dr Edwards, dit M. Woodsworth, a été exact dans sa déclaration quant à ce qu'il avait dit au sujet de son attitude relativement à la « nécessité d'opérer une révision totale des conditions économiques du système social et industriel ». Le Dr Edwards eut tout cependant, « en supposant des moyens avec l'aide desquels la grève de Winnipeg eût été changée », dit M. Woodsworth.

« Je déclare qu'il n'a pas le droit de mettre ces paroles dans sa bouche. » « Qu'aurait-il alors à rétracter? » demanda le Dr Edwards.

M. Woodsworth bondit une fois de plus de son siège au milieu des cris: « A l'ordre. » Continuant son discours, le Dr Edwards dit qu'il avait fait deux déclarations. L'une que M. Woodsworth avait dit: « qu'il favoriserait la propriété collective et l'exploitation démocratique de la richesse de production », et la seconde attribuée à M. Woodsworth: « cela impliquait une révolution complète de notre structure économique et sociale ».

M. Woodsworth dit qu'il était satisfait de cette déclaration. Au milieu des cris: « A l'ordre », M. Woodsworth allait continuer quand le Dr Edwards se leva. Quand l'ordre fut finalement rétabli, M. Woodsworth demanda « qu'une certaine déclaration faite par l'honorable député soit rétractée à l'effet que j'ai indiqué les moyens avec lesquels cela pouvait être effectué, c'est-à-dire les moyens employés dans la grève de Winnipeg ».

« Je n'ai rien à rétracter », dit le Dr Edwards.

M. E. J. Garland, fermier-Union de Bow River, souleva un point d'ordre. M. Woodsworth a nié une allégation faite par M. Edwards.

« Il ne l'a pas fait, il a déclaré que cela était vrai », dit l'hon. R. B. Bennett.

Le vice-président Johnston dit qu'il ne voyait pas quelle déclaration faite par M. Edwards avait été carrément contredite par M. Woodsworth.

« Monsieur le président, j'en appelle de votre décision », cria M. Woodsworth, tandis que des cris « A l'ordre », partaient de toute la Chambre. M. Woodsworth allait continuer à discuter, pendant que les cris de « prenez le vote » et « à l'ordre » retentissaient de toutes parts.

Le vice-président Johnston déclara qu'il était contraire aux règlements de la Chambre de discuter ses décisions. La confusion et le chaos ne se démentirent pas et finalement le vice-président redigea une déclaration de sa décision pour être présentée au président, l'hon. Lemieux. La déclaration fut ensuite soumise au président.

Provencher, soulevant un autre point d'ordre.

« Asseyez-vous, reprenez votre siège », crièrent plusieurs députés conservateurs.

Le vice-président Johnston déclara une fois de plus que le Dr Edwards était dans l'ordre. Le Dr Edwards cita des extraits de discours qui indiquent que certains hommes se préparaient à dénigrer les sentiments contraires à l'autorité constituée et pour cette raison il désirait que les jeunes gens et garçons de ce pays aient des idées préconçues quant à leurs devoirs de citoyens. Il est favorable à l'item de l'entraînement des cadets pour cette raison.

M. E. J. Garland, fermier-Union de Bow River dit qu'après avoir écouté le discours provocateur du Dr Edwards, il n'est pas autrement surpris de constater que l'Irlande est dans une situation aussi pénible. Il ne tient pas particulièrement à répondre au Dr Edwards, et il continue en insistant sur le fait que cette dépendance pour la défense nationale n'est pas à propos.

« Je profite de la circonstance pour féliciter le premier ministre de la manière décidée et courageuse avec laquelle, au cours de son discours à Toronto, il a fustigé le premier ministre d'Australie pour son impertinence, en essayant de nous montrer que ce nous devions faire », dit M. Garland.

M. S. W. Jacobs dit que le premier ministre ne s'était pas prononcé de cette façon, mais M. Garland répondit que le premier ministre avait bien fait et qu'il tenait à le féliciter tout de même.

L'HON. M. RALSTON

L'hon. J. L. Ralston, ministre de la Milice dit que les orateurs précédents n'avaient aucun contrôle sur les principes prêchés par les hommes depuis le sermon sur la montagne. Tous les députés de la Chambre sont au fait des horreurs de la guerre et ils désirent tous la paix.

Le colonel Ralston cita ensuite des statistiques pour estimer la part que le Canada souscrivait à sa propre défense.

Le ministre dit que l'entraînement n'était pas obligatoire. Parlant comme père de famille, le ministre dit que son fils suivait des cours de cadet et qu'il en était fier. Il croit que cet entraînement ne peut certainement pas faire de tort. Il ajouta que son ministère ne prétendait pas développer le militarisme dans ce pays. Il ne veut que remplir son devoir et assumer les responsabilités qui lui sont dévolues.

Le général Ross dit qu'il était abasourdi du même avis que le ministre de la Milice. Il insista sur les avantages de l'entraînement des cadets et ceux qui s'opposaient en secret à ces préparatifs de défense. Il se dit heureux de constater que le gouvernement avait un ministre de la Milice qui avait une expérience et des capacités pour avoir assez d'influence pour contrecarrer les agissements du genre.

En reprenant son discours après l'ajournement, le général Ross lut en entier une lettre adressée par Mlle Agnès MacPhail relativement à la Grande-Bretagne et à la politique en Chine, aux écoliers de son comité. Cette lettre fut publiée par plusieurs journaux samedi dernier.

« Cette lettre n'a ni plus ni moins que l'intention de déléguer contre la Grande-Bretagne. Elle contrefait les faits historiques en plus, et rien n'est plus déplacé que de présenter ces faits aux écoliers. »

M. Georges Parent, libéral de Québec-Ouest, dit que ce débat n'était pas dans l'ordre. Il n'avait pas vu les événements de Chine ont à faire avec l'entraînement des cadets.

Le général Ross dit que les orateurs précédents avaient eu une grande latitude et il croit que ses remarques sont dans l'ordre.

Le vice-président Johnston croit que la discussion est hors d'ordre. Il est vrai que les orateurs précédents ont eu une certaine latitude.

Mlle MacPhail prit ensuite la parole. Elle dit qu'elle professait un grand respect pour le ministre de la Milice et qu'il était « un trop grand homme pour administrer le genre de ministère qu'on lui avait attribué ».

Elle entreprit ensuite d'expliquer d'où provenait la lettre qu'elle avait écrite aux écoliers de son comité. En 1921, elle écrivit des lettres aux écoliers de son comité, leur parlant du gouvernement du pays. Plusieurs instituteurs lui demandèrent de faire relire ces lettres. Depuis quelques années, elle n'avait pas écrit ces lettres, mais récemment elle écrivit aux écoliers. La lettre sur la question de la Chine fut la dernière de ces lettres. Elle défendit son attitude en relatant l'histoire de la première, de la seconde et de la troisième guerre de l'opium. « Qui nous a donné le droit de faire le tour du monde et d'aller envahir les querelles réelles ou imaginaires des autres pays », dit-elle.

Mlle MacPhail dit alors que le Canada comme membre de la Société des Nations devait protester contre ce qui se faisait en Chine.

M. Henri Bourassa, indépendant, de Labelle, dit que l'entraînement des cadets tout en ne conduisant pas au militarisme intégral, les écoliers, étaient portés à croire que le devoir militaire était le premier devoir d'un citoyen.

FINANCIER QUI S'ENRICHIT VITE ET DRU

(Dépêche spéciale)

New-York, 11. — Le quartier financier de Wall Street vient d'être témoin d'un autre coup de bourse de Jesse L. Livermore. Sur la foi de confidences faites par des personnes intimement liées avec le financier, il appert qu'il aurait augmenté son compte de banque d'une somme d'environ \$4,000,000 dans une manœuvre habilement conduite sur les actions de la Freeport Texas Co.

Ces valeurs ont haussé d'une manière si sensationnelle qu'elles sont devenues des vedettes sur le marché des changes de New-York. Avec l'ascension subite des actions comme l'ont démontré les transactions de la semaine dernière, l'on peut facilement comprendre que le balayage de M. Livermore a été fructueux.

LE RETOUR DE M. PERODEAU, A SPENCERWOOD

Le lieutenant-gouverneur de la province revient après un voyage en Europe

UN EXCELLENT VOYAGE

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 11. — Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, l'hon. Narcisse Perodeau, est revenu à Spencerwood après une absence de plusieurs mois en Europe. Il est arrivé hier soir de New-York où son aide-de-camp le lieutenant-colonel D. B. Papineau s'était lui-même rendu à sa rencontre.

Comme il sautait du train, il fut salué par Sir Francis Lemieux, juge-en-chef de la Cour Supérieure de Québec, et qui agit comme administrateur en l'absence du lieutenant-gouverneur. Le premier ministre L. A. Taschereau, l'hon. J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture, l'hon. Antonin Gauthier, ministre des Travaux Publics et du Travail, M. Charles Lanctôt, assistant procureur général et plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement souhaitèrent tous la plus cordiale bienvenue à Son Honneur à son arrivée.

L'hon. M. Perodeau a visité la France, l'Angleterre, l'Italie et l'Algérie pendant son voyage en Europe et dans une brève entrevue donnée hier soir, il s'est dit fort heureux de se retrouver une fois de plus au Canada.

Son Honneur, paraissant en excellent état, déclara qu'il avait fait un excellent voyage et qu'il avait été très bien reçu partout où il s'était rendu en Europe.

LES ELECTIONS MUNICIPALES DANS SAINT-LAMBERT

Elles auront lieu mardi prochain en même temps qu'un referendum

DEUX ACCLAMATIONS

Les élections municipales de St-Lambert auront lieu le prochain dimanche à la mairie sous MM. H. Craig, gérant de la Northeastern Lumber Company, de Montréal, et V.-A. Delage, avocat, de la firme le galie, Angers & Delage.

A l'échec, deux candidats se livrent la lutte pour le siège No 5. Ce sont l'ex-échevin J. T. R. Boiessey, marchand, et C. L. Terroux, secrétaire-trésorier de la South Shore Lumber Company, Limited.

Deux nouveaux échevins ont été déclarés élus par acclamation. Ce sont MM. Arthur G. W. Langtry, secrétaire-trésorier, et Archibald Welch, constructeur de navires et ingénieur. La votation aura lieu entre 8 heures a.m. et 9 heures p.m., mardi prochain. En même temps que l'élection, a lieu un referendum pour décider si la ville de St-Lambert aura un gérant ou si elle conservera le système actuel avec un ingénieur et un surintendant.

Le maréchal D'Espey blessé au Maroc

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 11. — Une dépêche de l'agence Havas de Casablanca, Maroc, mande que le maréchal Louis François D'Espey, ex-membre du Conseil Supérieur de Guerre et commandant en chef des armées alliées dans le Proche-Orient au cours de la grande guerre, aurait été gravement blessé au cours d'un accident d'automobile, dans la région de Mazagan.

Mazagan est situé sur la côte, à soixante milles au sud-ouest de Casablanca, Maroc français.

Les crédits de la force aérienne sont adoptés

(Cable de la Presse Associée)

Ottawa, Ont., 11. — Un vote de \$3,892,233 pour les services aériens du gouvernement a été adopté à la Chambre des Communes ce soir. Le montant fut partagé en deux sections. La Chambre adopta sans discussion l'item de \$1,669,694 pour les opérations de la force aérienne et l'entraînement pour le travail des autres ministères. Quant à la question de la force aérienne civile, un petit débat fut soulevé à ce sujet. Tous les autres crédits du ministère de la Milice furent ensuite adoptés.

LES CANTONNAIS LOGENT, EUX AUSSI, UNE PROTESTATION

(Cable de la Presse Associée)

Shanghai, 11. — Le commissaire nationaliste des affaires étrangères, à Shanghai, Quo-Tai-Chi, a déclaré que les autorités nationalistes avaient formellement protesté sur cinq points au consulat britannique, relativement à la protestation des cinq puissances envoyée aux nationalistes contre les incidents de Nankin.

TERRITOIRE VIOLE

Les nationalistes demandent aussi des indemnités et des excuses

(Cable de la Presse Associée)

Shanghai, 11. — Le commissaire nationaliste des affaires étrangères, à Shanghai, Quo-Tai-Chi, a déclaré que les autorités nationalistes avaient formellement protesté sur cinq points au consulat britannique, relativement à la protestation des cinq puissances envoyée aux nationalistes contre les incidents de Nankin.

Les points soulevés sont les suivants: Premièrement: Que les avions militaires britanniques du district international ont survolé le territoire chinois en dehors du district à l'ennemi de la loi internationale et de la souveraineté chinoise. Il ajoute que les avions ont survolé les quartiers généraux chinois.

Deuxièmement: Les nationalistes protestent contre le raid exécuté à l'Université de Chine, dont les édifices ne sont pas situés dans le district international.

La protestation dit que 200 soldats britanniques et plusieurs policiers de même nationalité, armés jusqu'aux dents, entourèrent l'institution, y firent des recherches minutieuses, et maltraitèrent les étudiants avec les crosses de leurs fusils. Un grand nombre d'étudiants furent blessés et le drapeau nationaliste aurait été enlevé des portes et mis en pièces. L'université aurait environ 500 étudiants. Des déclarations précédentes alléguant que l'école était sous la juridiction du district international.

Troisièmement: Les Chinois prétendent que les soldats britanniques auraient coupé les fils téléphoniques. Quatrièmement: Les Chinois alléguent que les Anglais auraient installé des avant-postes en dehors du district international, en violation de la souveraineté chinoise.

Cinquièmement: Il semble apparent que les Anglais veulent inciter les Chinois à la violence.

La protestation demande des indemnités, des excuses, particulièrement pour l'incident du drapeau à l'université et la promesse que de tels incidents ne se répéteront plus.

Le général Pei Tsung-Chi, dans une déclaration à la presse, a déclaré que les autorités nationalistes contrôlaient parfaitement la situation et que la paix et l'ordre prévalaient, pourvu que les Chinois ne soient pas provoqués par les étrangers. Les Nationalistes, dit-il, sont en mesure de contrôler la politique interne et la situation militaire.

LES PUISSANCES SOUMETTENT LEURS DEMANDES

Shanghai, 11. — Les désordres de Nankin qui se produisirent le 24 mars dernier, et au cours desquels sept étrangers furent tués, ont été la cause de la présentation d'une note identique à Shanghai et à Pékin, par les cinq principales puissances étrangères en Chine et contenant trois demandes que le gouvernement nationaliste devra étudier.

Il se produisit pas d'incident quand les notes furent présentées au bureau local des Affaires Etrangères par les consuls généraux de la Grande-Bretagne, de France, des Etats-Unis, du Japon et d'Italie, les fonctionnaires déclarant simplement que leur devoir consistait simplement à transmettre le tout aux autorités compétentes.

Les seuls commentaires faits à Shanghai le furent par Quo-Tai-Chi, commissaire nationaliste des Affaires Etrangères, qui déclara que la note n'indiquait pas les moyens de retrouver les coupables des désordres de Nankin et ajouta que la première réponse serait qu'une commission conjointe soit créée afin d'enquêter sur les incidents et d'établir les responsabilités.

Les demandes faites aux nationalistes sont les suivantes: (1) Punition exemplaire des commandants et soldats responsables de l'assassinat des étrangers et des blessures qui leur furent infligées, pour les indignités dont quelques-uns furent l'objet et pour les dégâts matériels causés.

(2) Des excuses écrites par le commandant en chef des armées nationalistes et la promesse formelle que les troupes s'abstiendraient de toute violence à l'égard des étrangers.

(3) Des indemnités complètes pour les blessures et dégâts.

Dans leur communication les puissances donnent l'avertissement solennel qu'à moins que les nationalistes ne manifestent leur intention d'agir sans délai, elles seront forcées de prendre les mesures nécessaires pour parer à la situation créée de ce fait.

En tant que le contenu du document remis par les consuls généraux avait été généralement prévu, l'événement de la journée a été accueilli avec une parfaite indifférence tant par les nationalistes que par les étrangers à Shanghai. Les autorités étrangères n'ont fait aucun commentaire sur la note. De source officielle, il appert que la note est considérée comme bénigne.

Aucune nouvelle n'était parvenue, ce soir, indiquant comment les autorités nationalistes de cette ville avaient reçu la note. Le dernier message reçu de cette ville relativement à l'incident de Nankin et venant du ministre des affaires étrangères, Eugène Chen, déclarant que les troupes nationalistes étaient coupables.

Reste à savoir maintenant laquelle des deux factions du parti nationaliste sera chargée de répondre à la note

LES RUSSSES ARRETES A PEKIN, REMIS EN LIBERTE

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 11. — Une dépêche de Pékin au "Daily Mail" dit que tous les Russes arrêtés la semaine dernière par les troupes nationalistes dans les édifices adjacents à l'ambassade soviétique, ont été remis en liberté aujourd'hui.

Les messages de Pékin, la semaine dernière, disaient que vingt-deux Russes et plus de cinquante Chinois avaient été arrêtés lors du raid effectué par les Nordistes. La Russie soviétique a demandé, samedi soir, le relâchement immédiat des Russes détenus par le gouvernement du nord.

UNE CAUSERIE DE "BONNE ENTENTE" PARM. R. L. CALDER

Au Club Canadien de Toronto. — L'individualité de la race canadienne-française

LA CONFEDERATION

Elle ne lui a pas donné tous les résultats attendus. — Trois événements historiques

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, Ont., 11. — Dans deux mois, le Canada célébrera le soixantième anniversaire de la Confédération. Cette circonstance ne devrait pas être seulement une occasion de se réjouir, mais tous devraient faire un retour sur eux-mêmes et faire leur profit de l'expérience du passé », déclare M. R. L. Calder, C.R., de Montréal, P.Q., au cours d'une causerie devant les membres du Club Canadien de Toronto, ce soir.

« Les Pères de la Confédération furent des hommes d'Etat », dit M. Calder, « mais ils ne furent pas des prophètes. Les débats préalables à la Confédération atteignirent leur but, plus encore que ne le fit l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Malheureusement, aucun d'entre eux n'est de ce monde aujourd'hui, pour nous dire si leur rêve a été réalisé et le but atteint. »

« A un certain point de vue, la Confédération fut plutôt un expédient. Elle naquit de l'urgence de la situation, des circonstances et de la hâte. Il n'est maintenant pas surprenant que les rouages alors assemblés ne fassent défaut parfois. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'ils aient si bien fonctionné. Maintenant l'heure a sonné de lui donner un nouvel essor. »

Il serait important, maintenant, après soixante ans, que les copartoutiers aient un pacte divisé entre eux avec la même franchise qui caractérisa les négociations entamées il y a soixante ans. Tous ont des recommandations à faire. Et, je vous apporte, non officiellement, celles du Québec, ou plutôt celles des Canadiens-français. Québec n'a rien à dire du côté matériel. Economiquement parlant, la Confédération a fait certes beaucoup de bien. Mais le but que Québec visait n'était ni financier ni industriel ou d'avantage commercial, c'était celui d'assurer la réalisation d'un idéal.

« Pour le Canadien-français, la Confédération signifiait par-dessus tout un règlement final et la reconnaissance de ses droits à l'individualité de la race. Son désappointement vient du fait que la reconnaissance n'a pas été finale et que la reconnaissance a été tenue en suspens. De là est venue cette réserve distante et cette exclusion mutuelle qui ont affaibli et paralysé l'essor de cette jeune nation. »

« Trois événements en particulier, plus que tous autres, ont aliéné le droit cher aux Canadiens-français et l'ont relégué à distance du reste de la communauté nationale: L'Acte d'Union de 1841, la proclamation du Règlement XVII, dans l'Ontario, et la dernière guerre », dit M. Calder.

L'orateur aborda longuement chacun de ces trois points, faisant remarquer que chacun d'entre eux apportait une restriction à l'expansion de l'individualité canadienne-française.

« Mais peu importe ce qui peut advenir, les Canadiens-français, n'abandonneront pas et ne renieront pas pour tout cela l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord », dit M. Calder. « Ils se cramponnent à cette épave comme la seule planche de salut. Ils ne demandent pas la proclamation d'une nouvelle législation, mais ils veulent leurs droits graduellement et en faisant preuve de supériorité. La patience et le temps seront leurs seuls armes. »

« Vous aussi », dit en terminant l'orateur, « devez être patients. Les nations qui furent fondées il y a des milliers d'années ont encore conservé les vestiges de leur individualité raciale. Vous ne pouvez prétendre les rassembler dans l'espace de deux générations. Les deux races sont comme les affluents se jetant dans la même grande rivière. Elles sont trop près de leur jonction pour se fonder entièrement. Si par des chaudières artificielles on des bris-lames, vous tentez d'assimiler l'une à l'autre, vous créez des remous et des catastrophes érigées. Laissez-les couler côte à côte et dans la mer calme et sereine de la nation canadienne, personne ne saura les distinguer l'une de l'autre. »

présentée ce matin par les puissances.

Une heure après que Quo Tai-Chi eut fait sa déclaration relativement à la note des puissances, l'agence de nouvelles nationaliste annonça qu'il avait été expulser du parti Kuomintang (organisation politique nationale) parce qu'il avait été nommé sans autorisation par le général Chiang Kai-Shek, généralissime nationaliste.

(A suivre à la page 2)

L'HON. M. ROBB DEPOSE LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, Ont., 11. — Les crédits supplémentaires pour l'année 1927-28 se chiffrent à une somme totale de \$11,648,000 ont été soumis à la Chambre des Communes aujourd'hui par l'honorable J. A. Robb, ministre des Finances. Le montant comprend les octrois additionnels aux Provinces Maritimes; les augmentations des salaires du Service Civil; la somme requise pour l'achat de terres, édifices pour la Légation Canadienne de Washington, soit \$500,000; pour les dépenses de l'équipe athlétique canadienne aux Jeux Olympiques de 1928, \$26,000 et \$100,000 destinés au projet du gouvernement britannique pour la mise sur le marché des produits de l'Empire.

TRAVAUX DANS LE QUEBEC

Les subsides aux Provinces Maritimes sont inclus. — Quatre item importants

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, Ont., 11. — Les crédits supplémentaires pour l'année 1927-28 se chiffrent à une somme totale de \$11,648,000 ont été soumis à la Chambre des Communes aujourd'hui par l'honorable J. A. Robb, ministre des Finances. Le montant comprend les octrois additionnels aux Provinces Maritimes; les augmentations des salaires du Service Civil; la somme requise pour l'achat de terres, édifices pour la Légation Canadienne de Washington, soit \$500,000; pour les dépenses de l'équipe athlétique canadienne aux Jeux Olympiques de 1928, \$26,000 et \$100,000 destinés au projet du gouvernement britannique pour la mise sur le marché des produits de l'Empire.

Les octrois aux Provinces Maritimes en attendant l'étude des subsides provinciaux, la Nouvelle-Ecosse, \$875,000; le Nouveau-Brunswick, \$400,000; l'Île du Prince-Edouard, \$125,000, soit une somme totale de \$1,600,000 tel que recommandé par le rapport Duncan.

Les augmentations du Service Civil représentent une somme totale de \$2,700,000.

Dans les estimées, une somme de \$15,000 est destinée à l'expédition d'essai de charbon domestique albertain, par eau ou par voie ferrée sous la direction de la Commission du Combustible, pourvu qu'un tiers du coût total de ce transport soit soustrait par les organisations gouvernementales, municipales ou privées.

SENATEURS ET BRUINS ONT ENCORE FAIT PARTIE NULLE

Pour la deuxième fois depuis l'ouverture des séries mondiales, les Ottawas et les Boston font partie nulle de 80 minutes. — Score de 1 à 1.

(Dépêche de la Presse Associée)

Ottawa, 11.—Pour la deuxième fois depuis l'ouverture des séries mondiales, les Bruins et les Sénateurs ont fait partie nulle. Le score de ce soir fut de 1 à 1, tandis que dans la première partie de la série le score fut de 0 à 0, après 80 minutes de jeu.

La rencontre de ce soir fut rapide et les deux clubs firent des efforts désespérés dans la troisième période, pour tâcher de briser l'égalité. Boston avait compté le premier point de la série, dans l'engagement initial. A la deuxième période Denney égala le score. Ensuite les clubs bataillèrent pendant quarante minutes pour tâcher de briser l'égalité mais n'y parvinrent pas.

DETAILS DU JEU

Première période.— Les Sénateurs portèrent de suite à l'attaque dans le but de compter aussi vite que possible. Frederickson déclancha la première attaque des Bruins. Le jeu était passé à une rapidité vertigineuse. Boucher fonce mais Shore l'arrête. Nighbor et Hooley Smith fonce à leur tour et donnent de l'ouvrage à la défense adverse. Denney lança de la ligne bleue. Galbraith manqua une chance sur une passe d'Oliver. Boucher mit fin à une belle attaque des Bruins. Herberts attaqua et compta le premier point en 7:24. Denney faillit compter sur une passe de Clancy. Boucher fut arrêté à temps. Hooley Smith déclancha la foule avec une course mais Winkler arrêta son coup. Herberts manqua un autre point sur un retour de Galbraith. Hitchman fut puni pour avoir bousculé Hooley Smith. Kileva faillit compter deux fois. Coult atteignit Kileva et s'en tira sans punition. Finnigan pour H. Smith et Stuart pour Galbraith. Ottawas pressés, alors qu'il avait l'avantage d'un homme de plus. Shore donna un coup de genou à Nighbor et fut banni. Finnigan compta sur un retour de Nighbor mais il était hors-jeu. Walker dut faire plusieurs arrêts. Herberts attaqua. Boucher le fit tomber et fut banni. Alex Smith pour Kileva. Herberts lança encore une fois. Nighbor manqua de quelques pouces sur une attaque superbe. Boston était sur la défense. Hitchman fonce H. Smith à temps. Ce dernier fonce sur Hitchman et fut banni. Les joueurs se servaient de leur pesanteur. Oliver eut une belle chance mais Connell vint à sa rencontre. Boucher passa sur la défense et Alex Smith s'en alla sur l'aile. Finnigan at-
tend.

Deuxième période.— Georges Boucher s'était fait faire mal à sa jambe malade à la fin du premier engagement mais il reprit son poste au deuxième engagement. Hooley Smith était à la clôture. Clancy — arrête Oliver. Hooley coucha Shore mais ce dernier resta dans la partie. Oliver lança un coup dangereux de la ligne bleue. Finnigan et Kileva secoururent Winkler. Kileva attaqua de nouveau mais fut arrêté. Frederickson fit une belle course mais ne put dépasser Clancy. Le jeu devint rude et les deux clubs se servaient de leur pesanteur. Herberts remplaça Frederickson. Nighbor attaqua mais fut bien arrêté. Boucher attaqua. Il rencontra Shore sur sa route. Ils se bousculèrent et furent bannis. Hitchman manqua une belle chance. Herberts dépassa Alex Smith et Connell dut se coucher pour sauver son fillet. Herberts et Hitchman lancèrent mal. Clancy fit une passe à Denney — mais Winkler ne se laissa pas prendre. Herbert fit une autre course éblouissante. Oliver renversa Connell avec un coup de loin. Winkler arrêta un coup difficile de Denney, qui avait pris une passe de Smith. Alex Smith donna la clôture à Shore et les deux furent bannis. Hooley Smith faillit compter. Clancy attaqua et Winkler dut venir à sa rencontre. Shore donna le genou à H. Smith et fut encore banni. Cleghorn fut envoyé sur la défense. Denney lança juste sur une passe de Clancy mais Winkler arrêta le coup. Clancy attaqua et passa à Denney. Ce dernier lança juste et égala le score en 15:15. Hooley Smith fut banni pour avoir fait tomber un adversaire. Boston attaqua et Frederickson perdit une grosse chance. Connell fit un arrêt miraculeux sur un coup de Herberts. Clancy coucha Shore et fut banni.

Troisième période.

Clancy était à la clôture lorsque l'engagement commença. Herberts donna un coup facile à Connell. Frederickson fonce puis Clancy reprit sa place. Kileva fonce seul, puis secouru Winkler sur un coup bien placé. Ottawas forçait le jeu. Clancy faillit compter sur un coup de loin. Frederickson lança sur une passe de Galbraith. Clancy fonce et passa à Kileva qui compta. Le point ne fut pas accordé parce que Kileva avait touché la rondelle avec son patin. Connell lança la rondelle dans la foule en faisant un arrêt sur un coup de Shore. Nighbor brisa une attaque de trois hommes. Hooley Smith attaqua deux fois. La combinaison des Sénateurs agaçait les Bruins. Boucher et Denney firent une belle attaque, mais n'aboutirent à rien. Denney faillit déjouer Winkler sur un passe de Finnigan. Denney fonce de nouveau, mais trouva Shore sur sa route. Stuart attaqua, mais donna un coup facile de Winkler. Herberts et Boucher agaçèrent des coups de loin. Red Stuart arrêta Finnigan au moment où ce dernier allait pour compter. Clancy donna une passe à Denney qui secouru Winkler. Clancy fut couché, mais il n'y eut pas de punition. Hooley Smith fut arrêté par la défense. Boucher renversa Winkler sur un coup bien placé. Clancy lança deux fois, mais sans succès. Billy Boucher remplaça Oliver.

LES VICTIMES DE CET ACCIDENT ET LA CITE DE VERDUN

(Suite de la dernière page)
M. l'échevin Cohn, appuyé par l'échevin Lafleur a tenu à assurer de nouveau, au cours de la séance publique, les familles éprouvées, du sentiment profond de sympathies que le conseil avait à leur égard en même temps que de renouveler l'assurance que le conseil était anxieux que la lumière soit faite, au grand complet, sur cet accident. La cité n'abandonnera pas ces familles.

Une résolution de sympathies a aussi été passée à l'adresse de Mgr Richard, curé de Verdun, à l'occasion de la mort, dans l'espace de deux semaines, d'une sœur et d'un frère de ce dernier. Proposée par M. l'échevin Lafleur, la résolution a été secondée par M. l'échevin Cohn et adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin Garrity a soumis au conseil, une idée qui ne manque pas d'intérêt et c'est celle de nommer un échevin représentant plus particulièrement un département de la ville. L'échevin Garrity croit que de cette façon, chaque échevin serait encore plus intéressé à la bonne administration de son département, par tant à la bonne administration de la ville toute entière. L'idée sera étudiée à une assemblée de comité.

M. l'échevin Cohn a soulevé la question des taux des services de messageries, se montrant surpris de voir que les citoyens de Verdun avaient à payer pour un tel service, tandis que la Côte Saint-Paul, par exemple, et autres quartiers environnants ne payaient rien. La cité de Verdun, dit-il, est intéressante en cela, dans ce sens que bon nombre de ses citoyens sont des étrangers qui ont occasion de recevoir de temps en temps des paquets de leurs parents qui demeurent dans les vieux pays.

Plusieurs autres résolutions ont été adoptées par le conseil, et c'est ainsi que la cité de Verdun a décidé de prendre des procédures en Cour de Record, contre un médecin qui ne s'est pas conformé aux règlements de la ville, relativement aux maladies contagieuses. L'heure de l'économie de la lumière sera adoptée le 1er mai prochain, au 25 septembre 1927.

Proposé par M. l'échevin Cohn, et secondé par M. l'échevin Cool, que la Commission Métropolitaine de Montréal soit autorisée à emprunter, temporairement, pour le bénéfice de la Cité de Verdun, la somme de \$652,000, emprunts autorisés par divers règlements. Le taux de l'intérêt ne devra pas dépasser 6 pour cent.

La cité de Verdun se dispose à avoir, elle aussi sa semaine de grand nettoyage.

Et le conseil siège en comité.

LES CANTONNAIS LOGENT, EUX AUSSI, UNE PROTESTATION

(Suite de la première page)
tonaliste. Quoiqu'aucune confirmation n'ait été faite, l'on croit que les faits sont exacts.

La rumeur continue à circuler que Chiang Kai-Shek, qui a été en désaccord avec la politique civile de Hankou, sera bientôt privé de son commandement. Les rumeurs se sont accentuées principalement depuis que les troupes nationales ont subi un revers aux mains des troupes du nord. Plusieurs messages parvenus du front mandent que les Cantonais ont eu de sérieux revers et même qu'un envoi aurait été envoyé aux nordistes.

Un dénouement est en négociation.

Si les modérés nationalistes remportent la victoire, la question se pose maintenant à savoir qui répondra à la note des puissances.

La situation militaire semble tourner au désavantage des Cantonais, dont les armées ont été passablement malmenées par les nordistes sur deux fronts différents. Un message de Nankin mande que les troupes mandchouriennes avancent rapidement le long du chemin de fer Tientsin-Pukow, tandis que l'armée du général Sun Chuan-Fang avance en force au sud le long du grand canal.

LES TROUPES RUSSSES SUR LA FRONTIERE SIBERIENNE

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 11. — Une dépêche télégraphique de Tokio au "Daily Mail" dit que les correspondants japonais à Harbin rapportent qu'une forte concentration de troupes russes et chinoises sur la frontière Sibérienne s'effectue actuellement, se préparant à un conflit militaire comme conséquence des relations tendues existant entre la Russie Soviétique et le nord de la Chine.

Le message dit que les Russes ont quatre divisions et les Chinois une division et demie sur la frontière.

Les clubs changeront de buts et George Boucher fit la première course. Clancy attaqua, après avoir arrêté Hitchman, mais il lança mal à son tour. Les deux clubs jouaient avec prudence.

Billy Boucher faillit compter sur un coup de loin. Winkler arrêta un coup de Hooley Smith. Shore eut une chance mais fut arrêté à temps par Kileva.

LA RETRAITE DES HOMMES, A NOTRE-DAME

Le R. P. Nasse continue son exposé du caractère.—Une nombreuse assistance

L'ACTE MORAL

Le R. P. Nasse, prédicateur du caractère à Notre-Dame, a continué, hier soir, à la retraite des hommes, ses considérations sur le caractère. Un très grand nombre d'hommes assistaient à ce deuxième exercice de la retraite, suivant avec une religieuse attention l'exposé développé par l'orateur sacré. La retraite se terminera mercredi soir.

Voici un résumé de la conférence donnée hier soir par le R. P. Nasse: Je ne peux manquer d'être impressionné par la très nombreuse assemblée que vous composez ce soir, et il ne sera pas inutile, au moins pour ceux qui n'ont pas pu venir hier, que je prenne quelques minutes à résumer les notions données précédemment sur le sujet qui nous occupe en ce moment, le caractère moral.

Le caractère est au terme ultime de notre vie terrestre, au contraire du tempérament qui, lui, est avec l'enfant au berceau. Le caractère est affaire d'âme et d'éducation morale; le tempérament est l'ensemble de nos dispositions physiologiques. Nous ne sommes pas responsables de notre tempérament; nous le sommes de notre caractère.

Avoir du caractère, c'est savoir par soi-même, c'est vouloir par soi-même, et c'est vouloir inébranlablement.

Le caractère assure l'unité de la vie morale. L'unité ou personnalité psychologique est dans la conscience, principe simple, indivisible, incommunicable de la responsabilité. L'unité ou personnalité morale est assurée par l'unité du but moral que nous visons. Le but moral capable de rassembler tous les actes d'une vie d'homme et d'assurer ainsi par la souveraine suprématie de son autorité l'unité de la vie morale, c'est la volonté de Dieu, auteur de la nature humaine. Notre absolue obéissance à cette autorité dépose en nous la vertu morale, qui constitue subjectivement le caractère moral, résultat de tous nos actes de soumission à ce que notre conscience appelle encore le devoir.

Genèse de l'acte moral. — Tout acte humain se décompose en deux temps. Je vous fais grâce de cette analyse, décidée de faire son devoir, considéré les diverses possibilités de l'accomplir en fonction des circonstances, nous jugeons, toujours sous la pression du vouloir, le moyen le plus convenable. Par exemple, s'il s'agit pour nous de restituer une somme due, nous choisissons de le faire au moyen d'un chèque, demain matin. Et nous voulons décider toujours à faire le devoir moral vient avec complaisance se concentrer vigoureusement sur ce choix, désormais l'unique expression du devoir nous. Mais, demain matin, le groupe de tentations monte à l'assaut de notre bonne volonté. Des motifs de ne pas faire le chèque apparaissent dans le jugement. Si nous y cédon, nous manquons de caractère moral. Si nous y résistons victorieusement, nous avons du caractère, parce que nous faisons ce que notre conscience nous indique comme le devoir.

Hierarchie des caractères. Elle est la que celle des lois qui nous régissent.

La loi naturelle prime la loi positive et doit l'inspirer. Les lois positives qui atteignent les collectivités priment les lois positives qui régissent les individus. Les lois d'intérêt familial ou national s'imposent aux individus. Les lois créent les devoirs, les devoirs créent les droits. Lorsqu'il y a conflit de droits, par conséquent de lois, c'est la loi supérieure qui impose à la conscience. La loi divine prime la loi humaine; c'est pourquoi, il faut lui obéir jusqu'au martyre.

Les professions ne donnent pas un caractère moral. On entend parler de beau caractère de magistrat ou d'officier ou de médecin ou de financier ou de prêtre. Nous désignons par là des compétences professionnelles, doublées d'un caractère moral dans les individus qui les possèdent. Mais ces professions par elles-mêmes ne diffèrent pas le caractère moral. Il est le même en tous et quelquefois plus noble et plus enraciné dans des représentants d'une profession moins relevée. Le caractère moral étant tout simplement la Fidélité inébranlable à accomplir son devoir quel qu'il soit: à l'accomplir par délibération personnelle en pleine indépendance de jugement.

Mais il y a plus encore. Pour avoir un grand caractère, il faut agir sur les autres, et savoir se servir des autres. Cela se fait par le mariage et plus encore par le célibat ecclésiastique ou religieux et d'apostolat. Nous le verrons demain et approcherons ainsi de la haute personnalité de Notre Seigneur Jésus-Christ.

La Commission des liqueurs du Nouv.-Brunswick

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Saint-Jean, N.B., 11. — Quoique aucune déclaration officielle n'en ait été faite, il semble entendu que le Rév. R. G. Fulton deviendra le nouveau président de la commission des liqueurs du Nouveau-Brunswick, qui sera chargée d'administrer la loi des liqueurs de cette province lorsqu'elle viendra en vigueur et qui a été récemment promulguée par la législature. Le Rév. M. Fulton a quitté, hier soir, ses fonctions de pasteur de l'Eglise Unie Centenaire. Dans son discours d'adieu, il a déclaré qu'il était impossible de faire observer la loi au peuple et en même temps prohiber la vente des spiritueux, avec des pénalités sévères pour violation de la loi.

Le Dr D. V. Landry du comté de Kent et M. E. R. Teed de Woodstock sont mentionnés comme détenteurs possibles des deux autres positions sur la commission des liqueurs.

LE CLUB LIBERAL SAINT-HENRI S'ORGANISE

Le comité d'organisation a tenu, hier, une assemblée, pour demander la tenue d'une convention

LA RESOLUTION

Quelque soit la date des élections provinciales la division Saint-Henri est assurée de remporter une belle victoire libérale lors du prochain appel au peuple.

C'est l'idée générale qui se dégage de tous les discours prononcés hier soir, à l'assemblée du comité d'organisation du club libéral de Saint-Henri, tenue sous la présidence de M. l'échevin J.-H. Bedard. M. Georges Crompt agissait comme secrétaire. Le comité d'organisation est prêt pour le travail des prochaines élections et est assuré d'avance de la victoire. Plusieurs orateurs ont adressé la parole à cette assemblée, notamment MM. A. Marcotte, Georges Crompt, l'échevin J. H. Bedard, M. Arsène Campbell, M. E. Saint-Maurice et Albert McLaughan. Tous ont parlé dans l'intérêt du parti libéral. M. Albert McLaughan a demandé à tous les organisateurs libéraux présents de se préparer à la tenue d'une convention afin de faciliter le travail d'élection au cas où il y aurait un prochain appel au peuple.

L'on a procédé, hier soir, à l'élection du comité d'organisation du Club Saint-Henri. M. A. Marcotte a proposé que les officiers du Club Libéral Saint-Henri soient élus officiers du comité d'organisation. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, en sorte que ledit comité se compose comme suit: président, M. l'échevin J.-H. Bedard; 1er vice-président, M. Jules-B. Brière; 2ème vice-président, M. Adolphe Groleau; secrétaire, M. Georges Crompt; assistant-secrétaire, M. René Charbonneau et trésorier, M. E.-H. Montpetit.

LA CONVENTION

L'assemblée, avant de s'ajourner, a adopté la résolution suivante relativement à la tenue de la convention libérale dans la division Saint-Henri. En effet, il a été proposé par M. A. Marcotte et secondé par M. Joseph Saint-Jacques, que le comité d'organisation du Club Libéral Saint-Henri dans une assemblée régulièrement convoquée, désire la tenue d'une convention le plus tôt possible, mais décide, cependant, d'attendre l'ordre officiel de l'organisateur en chef du parti libéral à Montréal. M. l'échevin Alfred Legault, avant de convoquer une assemblée générale de tous les

organisateurs libéraux du Club Saint-Henri, pour faire le choix des délégués, lesquels seront ensuite avisés par l'organisateur en chef du parti libéral à Montréal de la date et de l'endroit de la convention ainsi que de la présidence de l'un des honorables ministres libéraux du district de Montréal. Il a été résolu, en outre, que copies de cette résolution soient adressées à l'honorable M. Taschereau et à M. Alfred Legault, ainsi qu'à tous les journaux.

GYMNASTIQUE DANS LES ECOLES DU DISTRICT CENTRE

Bien que la gymnastique ne soit inscrite au programme que comme matière facultative, en l'enseignement dans toutes les écoles de la Commission scolaire du district Centre, les instructeurs spéciaux sont demandés à cette fin par les directeurs, directrices et principaux des écoles. Le district Centre, en particulier, a entrepris depuis l'année dernière la reorganisation de l'enseignement de la gymnastique. Pour cela il lui a fallu passer par le contrôle de son personnel enseignant.

C'est ce que faisait remarquer M. le Dr C.-A. Daigle, président de la Commission scolaire du district Centre, hier après-midi, à l'assemblée régulière tenue en présence des commissaires, M. le chanoine A. Sylvestre, M. l'abbé Luke Callaghan, MM. les Drs P. Denis et J.-C. Poissant et M. Ludger Gravel, de même que M. A.-C. Miller, directeur-secrétaire.

On se félicite déjà, dit le président des bons résultats obtenus dans les écoles par l'enseignement réorganisé de l'enseignement de la gymnastique. Il convient de féliciter M. A. C. Miller, le directeur-secrétaire, qui a été l'âme de cette organisation. La gymnastique ou culture physique est utile aux enfants au point de vue de la tenue et du bon ordre, de la discipline, ainsi qu'au point de vue du développement et de la santé. En outre des exercices réguliers qui se font sous la direction d'instructeurs qualifiés, le personnel enseignant dans les écoles du district Centre se sont qualifiés pour faire faire les exercices élémentaires de gymnastique aux enfants durant quelques minutes de repos pendant les heures de classes. Ces exercices élémentaires de peu de durée ont porté les meilleurs fruits sur l'état moral des enfants.

Les directeurs, directrices ou tous ceux du personnel enseignant seront à même à la fin du mois d'avril de subir les examens pour recevoir leur brevet d'instructeur de culture physique. Ces examens auront lieu à la salle de l'école Lafontaine le 29 avril prochain.

Les commissaires, à leur assemblée d'hier, ont étudié des questions qui

touchaient particulièrement la routine. Il faut cependant noter qu'ils ont l'acceptation de la résidence Jeanne-Mance ainsi que des travaux d'agrandissement de l'école Saint-Patrice. Ils ont adopté, en outre, les rapports de divers comités ainsi que celui du contrôleur des absences.

Pour vos Vacances allez au PICTOU LODGE



Pictou, N.S.

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération pour voir le Canada.

1867 - 1927

Bureau des Billets en ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, N.B. 4231

Profitez du jubilé de la Confédération

Le Canada

MONTREAL, mardi, 12 avril, 1927.

Un beau ralliement libéral

L'honorable Honoré Mercier vient d'être choisi de nouveau candidat libéral pour le comté de Châteauguay.

Une magnifique convention, suivie d'un grand ralliement à Sainte-Martine, a eu lieu samedi dans le but de prier le ministre des Terres et Forêts de se porter de nouveau candidat dans le comté.

L'hon. M. Mercier en a profité pour exposer à longs traits la politique du gouvernement Taschereau dont il fait partie et les applaudissements qui ont souligné son discours indiquent clairement que cette politique est favorablement accueillie.

Le ministre a touché toutes les principales questions et il a su exposer avec éloquence et conviction les bienfaits que nous devons au gouvernement libéral.

Cette revue de la politique du gouvernement Taschereau a été une fière réponse aux critiques faites par les conservateurs.

Mais elle s'imposait surtout à l'attention des auditeurs, comme l'ont fait les comptes rendus parus dans les quotidiens auprès des lecteurs.

Si le gouvernement libéral doit en appeler prochainement au peuple et si l'on doit en juger par l'enthousiasme qui a caractérisé la réunion de Sainte-Martine, nous pouvons raisonnablement compter que les conservateurs seront déçus dans leurs espérances.

Car, suivant M. Arthur Sauvé, il appert qu'ils feront des gains dans la province. Nous nous demandons vraiment où ils peuvent réaliser ces espoirs.

Jamais la province de Québec n'a été mieux administrée et il est inconcevable que la population refuse sa confiance au gouvernement à qui nous devons les progrès qui ont fait de notre province le point de mire des capitalistes étrangers.

Nous avons des richesses naturelles considérables mais qui n'ont pas toutes été mises en valeur faute des capitaux indispensables aux entreprises de cette envergure.

Mais il n'en sera pas ainsi dans l'avenir, car les financiers de l'extérieur réalisent tous les avantages qu'offre notre province et ils n'hésitent pas à venir ici contribuer à nos progrès.

Le parti libéral aura contribué largement au succès de notre avenir économique et c'est pour cela qu'il peut en toute sécurité se présenter devant l'électorat et solliciter sa confiance.

Si nous devons avoir prochainement des élections, il est certain que les conservateurs goûteront une fois de plus l'amertume de la défaite.

Une invitation aux capitalistes

Un journaliste influent d'Angleterre, M. R. W. S. McMillan, rédacteur à l'"Answers", journal de lord Rothermere, est actuellement de passage au Canada.

Il doit visiter les provinces de Québec et d'Ontario, particulièrement la nôtre, afin de se renseigner sur les possibilités offertes aux capitalistes anglais.

A son retour en Angleterre, il doit publier ses impressions dans le journal auquel il appartient et qui a une circulation d'environ un million d'exemplaires.

M. McMillan a laissé entendre à un de nos confrères qu'il vient ici spécialement chargé d'étudier les conditions économiques de notre province et de la province d'Ontario. Sa mission est pour le compte de plusieurs capitalistes anglais.

On se souvient qu'il y a déjà plusieurs mois, certains capitalistes anglais exprimaient leurs craintes à la suite de l'affluence des capitalistes américains en notre pays.

Le premier ministre de la province a même profité d'un voyage en Angleterre pour déclarer que les capitalistes anglais étaient tout aussi bienvenus que ceux de n'importe quel autre pays.

L'impression créée par l'hon. M. Taschereau, par ses discours et les déclarations importantes qu'ils contenaient, a remué l'opinion anglaise au point que les grands financiers de la mère-patrie s'intéressent maintenant de plus près à notre pays.

Les gigantesques travaux accomplis dans notre province, particulièrement ceux de la région du lac Saint-Jean, n'ont pas été sans provoquer l'intérêt des capitalistes britanniques.

Grâce à la réputation que nous avons su nous assurer à l'étranger, nous pouvons compter sur une plus grande affluence encore de capitaux qui seront consacrés au développement de nos ressources naturelles.

La province de Québec offre aux financiers des occasions toutes spéciales, mais encore faut-il savoir en profiter.

Les Américains l'ont compris depuis longtemps et c'est pour cela qu'ils sont venus ici créer des centres comme ceux de la vallée du Saint-Maurice et plus récemment ceux du lac Saint-Jean.

Les capitalistes anglais sont les bienvenus: M. McMillan peut très bien le leur dire quand il retournera dans son pays tout comme l'hon. M. Taschereau a déjà su leur dire personnellement.

La prohibition et la contrebande

La question de prohibition est agitée d'étrange façon par certains hommes publics des Etats-Unis, si l'on en juge par un débat qui vient d'avoir lieu à Boston, entre le sénateur William E. Borah et le Dr Nicholas Murray Butler, président de la Columbia University.

L'un soutient que le programme national des républicains pour 1928 doit comporter le rappel du dix-huitième amendement, tandis que l'autre prêche la contre-partie.

A l'appui de sa thèse, le sénateur Borah déclara notamment que la contrebande, au Canada, n'avait jamais été "aussi fructueuse, aussi lucrative et aussi impudente" que depuis le contrôle des liqueurs par le gouvernement.

Malgré tout le respect que nous puissions avoir pour les opinions du sénateur Borah, nous sommes forcés de dire qu'il faisait là une affirmation gratuite.

Et nous pourrions lui répondre, à notre tour, — avec une multitude de faits à l'appui —, que la contrebande n'a jamais été aussi fructueuse, lucrative et impudente que depuis que la prohibition existe aux Etats-Unis et dans certaines provinces du Canada.

L'expérience a prouvé que la prohibition créait une situation tellement difficile et intenable que plusieurs provinces canadiennes ont décidé d'y renoncer ou songent à le faire dans un avenir rapproché.

La plupart penchent en faveur du contrôle des liqueurs tel qu'établi dans la province de Québec. Il y a peut-être des variations dans les détails, mais les grandes lignes du contrôle restent les mêmes.

Il n'y a pas de doute que cette tolérance fera beaucoup plus pour la disparition de la contrebande que toutes les mesures prohibitives ou préventives que l'on a pu prendre jusqu'ici.

Les Etats-Unis s'en aperçoivent, eux qui voient augmenter la contrebande à mesure qu'ils englobent un plus grand nombre de millions dans la police de la frontière.

C'est ce qui explique que la prohibition n'a jamais été autant discutée et mise en doute, dans la république voisine, qu'elle ne l'est maintenant.

Seulement, les partis politiques américains ont à faire face, dans leurs propres rangs, à des clans adverses et ils hésitent à inscrire le pour ou le contre de la question à leurs programmes.

Malgré les tergiversations, les Etats-Unis s'en viennent lentement peut-être, mais infailliblement vers un système de tempérance, et le jour où ils y arriveront, ce sera un coup terrible pour la contrebande, en dépit des affirmations du sénateur Borah.

Les accidents

Nous nous apercevons que nous entrons dans la saison d'été par le nombre d'accidents qui augmentent de jour en jour.

La dernière fin de semaine a été marquée de plusieurs accidents, dont un mortel et plusieurs dont les conséquences peuvent être graves.

Les automobiles ont fait leur réapparition dans nos rues et les occasions de danger sont plus grandes maintenant que lorsque nous avons de la neige et que les autos sont remises.

Il faut donc être plus prudents dans nos sorties, bien voir si nous ne courons pas un danger en traversant une rue et surtout, aux principales intersections, se conformer aux signaux donnés par les agents du trafic.

Les parents doivent aussi enseigner à leurs enfants la prudence. Nous pouvons ici rappeler les paroles du recorder-adjoint Lorenzo Prince, qui disait, hier, combien il ne comprenait pas que les enfants fissent de nos rues de véritables terrains de jeux.

La police doit sévir, cela ne fait pas de doute. Mais les parents doivent aussi instruire leurs enfants sous ce rapport. De cette façon, nous pouvons compter que les accidents ne seront pas aussi fréquents.

L'hon. M. Pérodeau

Nous sommes heureux de saluer le retour de l'honorable Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province, qui revient d'un voyage de deux mois en Europe.

L'hon. M. Pérodeau a fait un excellent voyage, et en a rapporté une excellente impression.

Comme il le dit dans une entrevue, il a surtout été fort aise de constater que notre province était bien vue de l'étranger, qu'elle jouissait d'un prestige qu'on ne peut trouver partout.

De fait, nous ne sommes pas surpris de cela, mais il convient de partager l'orgueil du lieutenant-gouverneur sous ce rapport.

L'hon. M. Pérodeau est revenu en parfaite santé et la population de sa province est heureuse de lui souhaiter la bienvenue tout comme elle l'assure de sa satisfaction de le voir revenir joyeux, dispos et, disons-le, nostalgique.

Les pavages

Les échevins ont décidé de tenir un referendum pour régler la question depuis si longtemps débattue des pavages.

On ajoute que cinq projets seront soumis à l'électorat: si ce dernier ne peut unanimement se prononcer, on peut tout bien se demander si jamais la question du mode de paiement des pavages sera résolue à la satisfaction générale...

La part de notre province

La coopération entre la Province de Québec et l'Ouest, vient de dire le député de North Battleford, assurant la prospérité et la grandeur du Canada.

Notre province ne demande qu'à collaborer avec toutes les sections de notre dominion. Elle est pleine de bonne volonté, mais parfois elle n'est pas toujours comprise, quoique de toutes parts on reconnaît qu'elle demeure toujours la sauvegarde et le rempart de la civilisation.

JULES MICHELET

Parmi les génies romantiques, parmi ces écrivains de l'aube du dix-neuvième siècle, chez qui la sensibilité et l'imagination furent prépondérantes, il n'y a pas un visage d'historien qui soit plus représentatif que celui de Jules Michelet, auteur des "Origines du Droit", d'une "Histoire de France", d'une "Histoire de la Révolution" et de ces poèmes en prose qui s'intitulent "l'Oiseau", "la Mer", "l'Insecte" et autres de conception lyriques. Il aimait à ses heures ciselier de légers tableaux en vers, témoin celui-ci intitulé:

Le rouge-gorge
Je suis le compagnon
Du pauvre bûcheron.
Je le suis en automne
Au vent des premiers froids
Et est moi qui lui donne
Le dernier chant des bois.

Il est triste, et je chante
Sous mon toit mélancolique;
Dans la brume pesante
Je vois l'azur encor.

Que ce chant te relève
Et te garde l'espoir!
Qu'il te berce d'un rêve
Et le ramène au soir.

Mais quand vient la gelée
Je frappe à ton carreau.
Il n'est plus de feu
Prends pitié de l'oiseau!

C'est ton ami d'automne
Qui revient près de toi.
Le ciel, tout m'abandonne,
Bûcheron, ouvre-moi!

Qu'en ce temps de diète
Le petit voyageur.
Régala d'une miette.
S'endormit à la chaleur!

Je suis le compagnon
Du pauvre bûcheron.

N'est-ce pas exquiment délicat! Jules Michelet est bien "le poète et visionnaire égaré dans l'Histoire" que nous a dépeint Calvet. Il est né dans la Ville-Lumière le 11 août 1798. Cette date ainsi que ses grandes qualités d'écrivain, en fait l'un des aînés de ces illustres Romantiques dont nous continuons aujourd'hui la série de portraits.

Ses biographes nous apprennent que, sa vie durant, il fut malheureux, solitaire et acharné au travail. Mais quel travail délicieux! Il s'agissait de devenir le plus érudit de son siècle. C'est ce qu'il a réussi, affirme Emile Faguet. Et s'il n'était reconnu aujourd'hui que les éloges trop directs font plus de mal que de bien, sans crainte, nous dirions qu'il fut presque le Pic de la Mirandole de l'Histoire, bien que son imagination et ses théories personnelles l'aient souvent obligé à plier l'Histoire aux nécessités des causes qu'il défendait et que ses adversaires se soient servis de ses exposés intacts pour l'abaisser.

Au fond, il semble que Michelet ne fut pas plus, que tel autre historien, erroné.

Quand on observe que nos contemporains sont, trop souvent, impuissants à faire un compte rendu exact, quand on remarque, par exemple, chaque jour, que des trois quotidiens du soir, chacun trouvent des détails contradictoires, contraires ou même absolument différents dans des événements qui se sont passés le jour même, il est manifestement absurde de reprocher des inexactitudes analogues à celui qui fait le récit d'événements ensevelis dans l'obscurité défavorable du passé.

Bien que cette pensée puisse paraître peu philosophique aux esprits imbus de certitudes, il ne convient pas, ce me semble, de mésestimer Michelet à cause de ses erreurs, de ses préjugés même. Est-ce que l'on fait un crime à la neige d'être froide? Reprochet-on à la lune d'être ronde, d'être croissant, disque, pâle, vermeille à ses heures ou de devenir invisible? Pas que je sache! On admire la pleine lune, le croissant, les cornes, selon les circonstances et quand la neige épanche ses pétales glacés, il ne se trouve pas un lunatique pour l'accuser d'être une semence de frissons et de gels. Il sied de goûter dans chaque être comme dans chaque chose ce qu'ils ont d'exquis et de charmant sans chercher, par de vains regrets, à augmenter les amertumes que la vie prodigue.

Admettons donc en Michelet son incomparable imagination, les fruits merveilleux de sa sensibilité, ces dons puissants de poète et de chroniqueur, le plaisir de s'égarer aux épiques acérées qui montent la garde auprès des roses pourpres de son jardin enchante.

Odette MONTAUSIER.

M. L.-C. FARLY, CANDIDAT A LA CONVENTION LIBERALE DE DONION

(Suite de la dernière page)
A. Ste-Marie, T. Nolin, John Dufol, E. Pesant, J. Longpré, G. Meneur, E. Julien, J. Ford, J. O. Lafontaine, J. Berthiaume, M. Latourneau, A. Martin, G. F. Brabant, P. McKercher, J. E. Rivet, A. Meunier, J. Brisson, R. Bérubé, E. Fauriol, G. A. Rivet, G. Gendron, O. Fournier, O. Poirier, O. C. Bourque, J. Arcand, L. Chevalier, Jos. Lamarche, J. Savard, G. Turgeon, F. Samson, W. Boyer, L. Dupras, J. Maranda, A. Constant, G. Siano, L. Desrochers, N. Morency, A. Frappier, A. Hemmingsway, E. Perrault, L. Thérien, C. Bibeau, F.-X. Rouleau, Alb. Duplessis, B. Rosenwich, J. D. Pouliot, N. Simoneau, E. Gagnon, O. M. Berthiaume, M. St-Onge fils, A. Bouthillier, L. A. L. A. Chapleau, M. A. Charbonneau, E. McKewen, D. Côté, J. Dossin, capitaine E. Bernier, L. H. Durocher, J. Daniel, F.-X. Brunet, L. A. Brière, Alf. Groulx, L. M. Blouin, R. Clouin, P. Querrion, M. D. Lafrenière, O. Sarrazin, M. Sarrazin, L. Rachand, M. Durivage, B. Moffat, A. Biron, J. Major, J. O. Beaulieu, E.

Desjardins, J. H. Dupont, W. Martel, A. Cloutier, Alb. Pilon, W. Légaré, P. Lamoureux, F. Marcotte, J. C. Gascon, E. Brasseur, A. Morin, E. Turcotte, P. Gauthier, J. A. Drolet, Jos. Brunet, F. Vanasse, A. Auclair, L. Rochon, J. Brosseau, L. Brosseau, O. Thibodeau, H. Charette, W. Vincent, E. Majerus, A. Lamarche, A. Carrière, A. Cadieux, L. Brunet, O. Leblanc, C. Chénier, V. Daigneault, A. Beaulieu, T. Larivière, L. E. Robin, Ben. Décarie, H. Trotter, G. Fortier, E. Parent, T. Constantin, A. Deslisle, E. Bertrand, A. Rivet, A. Papineau, H. Roy, A. Labelle, mesdames L. C. Farley, Jos. Mercure, Art. Frénette, Alp. Limoges, H. Roy, Alfred Leveque, Art. Denis, C. Denis, E. Latourneau, L. Denis, W. Denis, P. Beaudry, J. P. Plamondon, E. Desjardins, E. Riendeau, Alb. Pilon, E. Godin, W. Légaré, J. O. Dezelles, C. Jeannotte, Miles L. Drouin, C. Wilhelmy.

LA POLICE DU CAN. NATIONAL

M. J. H. Page, directeur des enquêtes au réseau national, annonce la nomination de M. George A. Bain, de Montréal, à la position de surintendant.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal — COUR SUPÉRIEURE — No. F-1748. — Paul Koenig, des cités et district de Montréal, demandeur, vs J. Cummings autrefois de la cité et du district de Montréal, et maintenant de la ville de London, dans la province d'Ontario, défendeur.
Il est ordonné au défendeur J. Cummings, de comparaître dans le mois de Montréal, lième jour d'avril 1927, devant le Juge de la Cour Supérieure, M. J. H. Page, pour répondre à la demande de M. Koenig, avocat du demandeur.

La McLEROY PNEUMATIC TIRES (America and Canada) Limited, de Londres, Angleterre, propriétaire du brevet canadien No. 230,744, accordé le 1 mai 1922, pour perfectionnements aux chambres à air pour pneumatiques, est prête à en fournir l'invention, accorder des permis pour sa fabrication ou vendre une partie ou tous les intérêts qu'elle possède dans le brevet.

Les demandes devront être adressées à Owen N. Evans, solliciteur de brevets, etc., No. 1976, rue Bleury, Montréal.

Sun Life Assurance of Canada

Inoculation antityphoïde

Pendant la semaine de Pâques, la Clinique d'inoculation gratuite donnée par la Compagnie pour le traitement de ses détenteurs de police et le public ne sera ouverte que pendant les heures suivantes:—

Vendredi saint, 15 Avril — Fermée

Samedi, 16 Avril — Ouverte de 2 à 3 p.m. seulement

Dimanche de Pâques, 17 Avril — Fermée

Lundi de Pâques, 18 Avril — Service régulier quotidien de: 9.30 à 10.30 a.m.; 2 à 3 p.m., et de 7 à 8 p.m.

Le traitement ne sera donné qu'à la Clinique Centrale

EDIFICE SUN LIFE

Square Dominion.

Deux traitements sont nécessaires. Ne manquez pas de retourner prendre une seconde inoculation, une semaine après avoir reçu la première.

LA TYPHOÏDE

Les détenteurs de polices industrielles intermédiaires ou collectives, dans la Compagnie d'Assurance-Vie "Metropolitan Life Insurance Co.", sont priés de prendre note qu'ils ont droit au

SERVICE GRATUIT DE GARDES-MALADES

En plus, pendant l'épidémie actuelle de typhoïde, ce service sera accordé aux détenteurs de polices ordinaires.

Tout Détenteur de Police

qui souffre de la fièvre typhoïde devrait en donner avis immédiatement au Service d'Infirmières, Metropolitan, Chambre 105, 294 Est, rue Ste-Catherine. Téléphone Est 1198.

Metropolitan Life Insurance Company

dont de la police, avec juridiction sur tous les hommes en uniforme sur le Chemin de fer national du Canada.



CITE DE WESTMOUNT

La Commission du Fonds d'Amortissement de la Cité de Westmount sera prête à acheter pour environ \$25,000 d'obligations, le 1er mai 1927. Elle donnera la préférence à celles de la Cité de Westmount, échéant le 1er mai 1928, ou le 1er novembre 1927, ou le 1er novembre 1928, d'après cet ordre si elle n'accepte pas les soumissions de ses propres obligations. La Commission achètera des obligations du gouvernement fédéral, provincial ou d'autres municipalités. Les soumissions devront être cachetées et adressées à la Commission du Fonds d'Amortissement de Westmount, le ou avant midi du deuxième jour de mai 1927.

ARTHUR F. BELL, Secrétaire-trésorier.

AVIS

AUX FABRICANTS DE PNEUS EN CAOUTCHOUC ET ACCESSOIRES, ET AUTRES INTERESSES.

La McLEROY PNEUMATIC TIRES (America and Canada) Limited, de Londres, Angleterre, propriétaire du brevet canadien No. 230,744, accordé le 1 mai 1922, pour perfectionnements aux chambres à air pour pneumatiques, est prête à en fournir l'invention, accorder des permis pour sa fabrication ou vendre une partie ou tous les intérêts qu'elle possède dans le brevet.

Les demandes devront être adressées à Owen N. Evans, solliciteur de brevets, etc., No. 1976, rue Bleury, Montréal.

CARTES PROFESSIONNELLES

BEAULIEU, GOUIN, MARIN & MERCIER
Avocats: Montréal, Trust, 11 Place d'Armes, Tel. Main 2093.
L.-E. Beaulieu, L.L.B., C.E.R.
G. Marlin, C.R., L.-M. Gouin, L.L.B., C.E.R.
J. Mercier, C.R., M.P.
Paul Gouin, L.L.B., C.E.R.
Honorables Rodolphe Gouin, L.L.B., C.E.R.
Avocat-Conseil.

GEOFFRION ET PRUD'HOMME
AVOCATS, GEORGE, ETC.
— Alfred Geoffrion, C.R. —
— J.-Alex. Prud'homme, C.R. —
Tel. Main 2010. 111, rue Saint-Jacques.
Adresse télégraphique: "Geoffrion".
Western Union Code 7.

Cook & Magee
Avocats, Solliciteurs, etc.
Edifice de la Royal Insurance
2, Place d'Armes, Montréal.
John W. Cook, C.R., Alan A. Magee, C.R., T. H. Hickey, W. C. Nicholson.
211-J.-M.-C. prof.

JOSEPH COHEN, C.R.
Avocat, Solliciteur, etc.
Myer Gammert
EDIFICE LA SAUVEGARDE
No. 92, rue Notre-Dame Est,
MONTREAL Tel. Main 7180
224-J.-C.-C. prof.

WILFRID DAMPHOUSSE
Syndic de Faillite
CHAS. ARNOLD
J.-A. ROUSSEAU
426 Power Building
Plateau: 1211 — 1212
224-J.-D.-D. prof.

Avis aux Créanciers de la Première Assemblée à la suite d'une Cession Autorisée.

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de l'actif de: AL. PHOENIX — HECTOR BERGERON — PIERREVILLE, QUB. cédant autor.

AVIS est par les présentes donné que l'Alphonse-Hector Bergeron, marchand de Pierreville, Qub., a le neuvième jour d'avril 1927, fait une cession autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, et que l'honorable Jules J. A. Rousseau, juge en chef de la Cour Supérieure, a nommé gardien des biens du défendeur jusqu'à ce que les créanciers à leur première assemblée, aient élu un syndic pour administrer les biens du défendeur.

AVIS est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif sera tenue à Montréal, le 21ème jour d'avril 1927, à quatre heures de l'après-midi, au bureau du séquestre officiel, chambre 21, Palais de Justice.

Pour vous donner droit de vote à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance ait été produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant la dite assemblée. Soyons aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains avant les mains du syndic qui sera nommé dans les trente jours à compter du présent avis, par lequel est faite l'acceptation de la période fixée par l'alinéa de l'article 27 de la dite loi, le produit de l'actif du défendeur sera distribué entre les ayants droit, n'ayant égard qu'aux réclamations dont avis aura été reçu alors.

Daté à Montréal, ce 11ème jour d'avril 1927.

Gardien, VINCENT LAMARRE.
No. 820, Edifice "POWER", No. 82, rue Craig Ouest, Montréal. 8-1

DANS L'AFFAIRE de la succession feu JAMES EWING, défendeur, et DAMIEN MARSE, son épouse, requérants.

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu d'une ordonnance de l'honorable juge Arthur A. Brunau, en date du 4 avril 1927, une assemblée des créanciers, créanciers et autres intéressés dans la succession de feu James Ewing, en son vivant de la cité de Montréal, ingénieur-civil, sera tenue au Palais de Justice, à Montréal, Chambre No. 21, à dix heures et demie de l'après-midi, samedi, le 16 avril 1927, aux fins de procéder à la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit feu James Ewing.

Montréal, 9 avril 1927.

R.-H. BEAULIEU, Notaire.
Procureur de la Requête.
20 rue Saint-Jacques, Montréal. 7-2

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Ministère de l'Intérieur, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 17 mai 1927, pour le transport de la Malle de l'Est, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, six fois par semaine, sur la route rurale No. 1 de SAINT-PAUL L'ERMITE, commençant le 1er juillet 1927 prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de ST-PAUL L'ERMITE, ou aux Bureaux de l'Administrateur du District, où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission.

J. TAYLOR, Administrateur du District, Bureau de l'Administrateur du District, Montréal, 11 avril 1927. 8-12-19-26

68 milles au gallon dans une épreuve publique

Cette étonnante invention donne des résultats merveilleux et démarre instantanément les Ford.

OBTENEZ-EN une GRATUITE

Chicago, Ill. — Les automobilistes ont été frappés de surprise dernièrement lorsque l'appareil Blanche Thermostat Control a fait 42.5 milles au gallon de gasoline dans une épreuve publique officielle, 55 milles au gallon dans une autre épreuve. Ce résultat est la moyenne a été de 32 milles au gallon, brisant ainsi le record du monde. Le Blanche Control est tout à fait automatique et se paie de lui-même en quelques semaines, de plus il est garanti le plus rigoureux, diminue et prévient le carbone, élargit le passage des agents de la chaleur, augmente la vitesse, l'entraine et la force Le Thermostat Control est employé sur la Cadillac et le Duesenberg avec un permis Blanche — autre preuve évidente de son mérite. Les automobilistes désirant avoir des agents gratuits pour l'introduction dans chaque localité, veuillez adresser à la Blanche Thermostat Control Co., 1200 N. Dearborn, Chicago, Ill. 606, un coupon rempli et vous recevrez gratuitement tout ce que vous voudrez de la Blanche Thermostat Control Co., Dept. 7-B, 157 E. Erie St., Chicago. 8-12-10 mai-1 juin-27

UNE COMPAGNIE AURAIT TENTE DE CREER UNE LOTERIE

Le procureur général de la province demande l'annulation de sa charte. — Une poursuite

CERTIFICAT ILLEGAL

L'hon. juge Bruneau demande à la législature de ratifier un acte d'état civil

Le procureur général de la province a pris hier en Cour Supérieure une action pour faire annuler les lettres patentes de la Compo Debenture Co., en vertu d'un capital autorisé de \$500,000. L'action a été prise par l'entremise de Me Ernest Bertrand, c.r., de Me Claude Bertrand et Goudreau, l'un des substitués du procureur général à Montréal.

Le département du procureur général prétend que la Compo Debenture Company a forcé sa charte parce qu'elle aurait été organisée afin d'échapper à la loi criminelle dans un but de spéculation. Le capital autorisé de la compagnie, qui est de \$500,000, comprend 90,000 actions privilégiées et 10,000 actions ordinaires de \$5.00 chacune. La compagnie devait émettre des debentures de \$5.00 chacune, portant intérêt à 7 pour cent. A certaines époques, ces debentures devaient être rachetées par groupes, à la suite d'un tirage au sort et le porteur de l'une des debentures gagnantes devait recevoir une prime de \$25,000. Le paiement des debentures était garanti par la Guarantee Corporation, une compagnie qui avait été spécialement incorporée à cette fin dans l'état du Delaware aux Etats-Unis.

Le département du procureur général prétend que cette dernière compagnie n'avait été incorporée que dans le but de tromper les acheteurs de debentures en créant une espèce de confusion entre elle-même et la Guarantee Corporation of North America, qui est une puissante compagnie financière.

Le département du procureur général a reçu des plaintes des gouvernements de plusieurs provinces et notamment de l'Alberta, il y a quelque temps au sujet des agissements de la Compo Debenture Co. et fit faire une enquête par la police provinciale. C'est à la suite de cette enquête qu'il fut décidé de demander l'annulation de la charte de la compagnie.

CERTIFICAT ILLEGAL

Un certificat de mariage rédigé en hébreu n'est pas reconnu en droit et la Cour n'est pas obligée de prendre connaissance d'une traduction, a déclaré hier, le juge Bruneau, en Cour de Pratique au cours de l'audition d'une demande en nullité de mariage présentée par Paul Greenberg contre Dame Karen Patterson. Greenberg alléguait qu'il s'était marié avec la défenderesse le 4 septembre 1926 en vertu du rite juif. Il avait fait un contrat de mariage par lequel son épouse devait recevoir \$25,000 à son décès.

Il disait que son épouse s'était représentée à lui comme étant de la religion juive, quand elle était danoise.

Il demandait l'annulation du mariage et du contrat.

Le juge, au cours de ses remarques, déclara que seuls le français et l'anglais étaient officiels dans la province de Québec. S'il s'agissait d'un mariage contracté en pays étranger, il en serait autrement, mais comme le mariage avait été contracté dans cette province, le certificat aurait dû être rédigé dans une des deux langues officielles.

Déclarer ce mariage nul, continua le juge, serait jeter la perturbation dans la communauté juive, vu que plusieurs mariages doivent être dans le même cas.

Le juge a, en conséquence, suspendu son jugement jusqu'à ce que la Législature ait légiféré sur la matière ou ait passé une loi pour autoriser la traduction de tels certificats.

LE BOARD OF TRADE PREND UNE ACTION CONTRE LA CITE

Il demande l'annulation des résolutions autorisant l'achat de la M. W. and P.

UN PREJUDICE GRAVE

Les résolutions seraient nulles pour cause d'irrégularités dans la procédure

Le Board of Trade a pris une action hier en Cour Supérieure, pour faire annuler les résolutions adoptées par le Conseil municipal, les 14 février et 14 mars dernier pour l'achat de la Montreal Water & Power Ltd. L'action a été prise par Mes Claxton et Claxton, procureurs du Board of Trade.

Dans son action le Board of Trade alléguait qu'il est contribuable et électeur de la cité de Montréal et intéressé au bien-être de tous les citoyens. Il soutient que les résolutions adoptées par le conseil municipal les 14 février et 14 mars dernier pour l'achat de la Montreal Water & Power Company Ltd., au prix de \$11,000,000 sont illégales et nulles parce qu'elles sont entachées d'irrégularités de nature à causer un préjudice grave aux citoyens en général. Il prétend que la somme de \$14,000,000 est exorbitante et contraire à l'intérêt public parce qu'elle excède d'au moins \$4,000,000 le prix raisonnable auquel la compagnie avait changé de mains deux ou trois mois auparavant.

Le Board of Trade note aussi dans sa déclaration que la ville avait le droit d'acheter l'actif et les actions de la Montreal Water & Power Company Ltd., ou de les exproprier depuis le 24 mars 1926, et que ce ne fut qu'après le 11 décembre 1926, après que la plupart des actions eussent été transportées à Lee & Co., un syndicat de New-York, que l'échevin Brodeur écrivit à la compagnie pour demander si son actif était à vendre.

La déclaration conclut en demandant que les résolutions susdites soient annulées et biffées du livre des minutes du conseil.

L'action sera rapportable six jours après avoir été signifiée, puis elle suivra le cours ordinaire de la procédure.

COUR SUPERIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

11 avril, 1927.
Président: Hon. juge Bruneau.
Jugements rendus dans les causes suivantes:
Robert Favreau, Limitée, en liqui-

datation et N. W. Werry es-qual; requérant et Raoul Cornicilier es-qual, intimé. Requête pour autorisation à poursuivre l'intimé; accordée.

Canadian Electrical Supply Co., Limited vs A. Chevalier et Didace Chevalier, opposant. Motion de la demanderesse pour interroger l'opposant; accordée, dépens à suivre.

Alfred Barbe vs Ubald Touchette et Merchants Employers Guarantee and Accident Co., T.S. Motion du demandeur pour forcer T.S. à déclarer de novo; accordée.

Arthur Lefavre vs J.-Ovide Denis et Denis Advertising Signs, Limited. Motion des défendeurs pour péremption; accordée, avec dépens.

Mike Gottleb alias Mike Mate vs Canadian Bronze, Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

James Leo Fish, débiteur. Assemblée des créanciers; Vincent Lamarre et A.-H. Mingay nommés syndics.

Nap. Morissette, débiteur. Assemblée des créanciers; A. Chalfoux, nommé syndic.

Wilfrid Mainville, débiteur. Assem-

blée des créanciers; J.-E. Beaudin, nommé syndic.

Albert Giguère vs The Steel Co. of Canada, Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; Jugement pour \$1,760.05.

Prosper St-Aubin et al vs Jos. Aubertin et al et J.-Bte Aubertin et al, mis en causes. Motion des demandeurs pour vendre en bloc les immeubles; accordée. Dans la même cause. Motion des demandeurs pour dépôt par enchère lors de la vente au shérif; accordée.

Blajo Fresco vs Chs. J. Brown, Limited. Jugement pour \$900, suivant la loi des accidents.

Georges Morin vs Dominion Textile Co., Limited. Jugement pour \$300, suivant la loi des accidents.

William David Macellari, requérant. Requête pour être nommé commissaire de la Cour supérieure pour le district de Montréal; accordée.

Louis Ouellette vs Damien Boileau Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; Jugement pour \$745.

His Majesty the King vs Gold

Bros. Motion du défendeur pour permission de plaider; accordée en part. Défendeur payant frais de motion et défaut.

Dame Edith Nicholson vs William Leodore Brins. Requête de la demanderesse pour ester en justice en annulation de mariage; accordée; dépens à suivre.

Rosario Baril vs Roméo Charpentier et al. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée; dépens à suivre.

Dame Clara Bray vs Georges Besner et A. Rouleau, es-qual mis en cause et Dame Clara Bray et vir, demandeurs en reprise d'instance. Requête des demandeurs en reprise d'instance pour permission de produire réponse supplémentaire; accordée; 6 jours de délai; dépens à suivre.

Alexandre Morin vs Jos. Ed. Marisan. Motion du demandeur pour règle Nisi; accordée pour les frais seulement.

Antonio Belanger vs Autobus Tremblay, limitée, et al. Motion des défendeurs pour détails; accordée; 5 jours de délai; dépens à suivre.

R. Audette et al vs A. Jette, défendeur et opposant vs demandeurs-contestants. Exception dilatoire de l'opposant; accordée; 8 jours de délai; dépens à suivre.

Nelson Tessier vs National Breweries, Limited. Jugement pour \$125, suivant la loi des accidents.

Kaustine Manufacturing Co., Limited vs W. A. Aubert et al et Kaustine Co., incorporé, mis en cause. Jugement annulant contrat.

Jos. Zither, requérant. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal; accordée.

Napoleon Bertrand vs Henri Patenaude. Motion du défendeur pour péremption; accordée, avec dépens.

O. Fillon et al vs Jos. E. Drouin et J. Donat Langellier, Limited, T. S. Exception à la forme; maintenance, avec dépens vs demandeurs, sauf recours.

J. Henry Schroder Banking Corporation vs International Coal Corporation et al. Motion des défendeurs pour détails; accordée, 6 jours de délai; dépens à suivre.

R. C. Bulman vs Tugh Malsbury Ashness Wells. Inscription en droit pour \$7,607.22.

du demandeur; preuve avant faire droit; dépens à suivre.

Charles Choquette vs A. Jos. Lafleur et Doct. A. J. Lafleur, opposant et contra. Motion du demandeur et défendeur reconventionnel pour rejet de la demande reconventionnelle. Jugement rejetant demande reconventionnelle.

W. Smeall vs R. N. Smeall. Requête pour nommer un liquidateur; Jugement ordonnant aux parties de comparaître pour le 29 du courant.

La cité d'Outremont vs Montreal Light, Heat and Power Consolidated et Montreal Light, Heat and Power Company. Exception à la forme de la mise en cause, motion rejetée avec dépens.

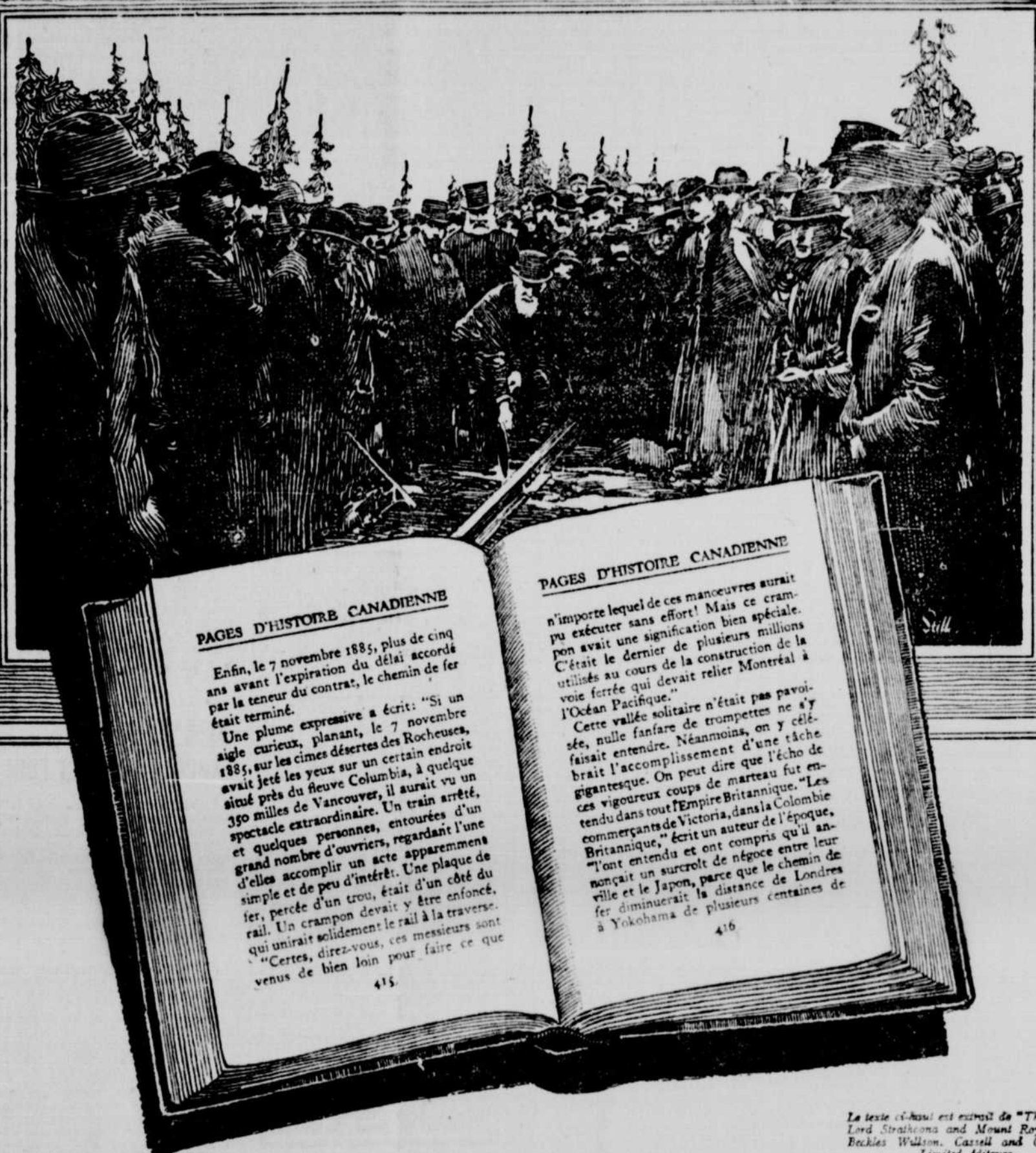
P. Greenberg vs Dame K. Peterson. Jugement suspendant procédures en annulation de mariage.

Georges Frigon vs Jos.-P. Ferland. Jugement pour \$121.00.

George Richar dJordan vs Robert Arthur Hacker. Jugement pour \$971.19.

L. A. McLeod vs P. Nardelo et T. Brasard, mis en cause. Jugement

1867 — SÉRIE DU SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE — 1927



PAGES D'HISTOIRE CANADIENNE

Enfin, le 7 novembre 1885, plus de cinq ans avant l'expiration du délai accordé par la teneur du contrat, le chemin de fer était terminé.

Une plume expressive a écrit: "Si un siècle curieux, planant, le 7 novembre 1885, sur les cimes désertes des Rocheuses, avait jeté les yeux sur un certain endroit situé près du fleuve Columbia, à quelque 350 milles de Vancouver, il aurait vu un spectacle extraordinaire. Un train arrêté, et quelques personnes, entourées d'un grand nombre d'ouvriers, regardant l'une d'elles accomplir un acte apparemment simple et de peu d'intérêt. Une plaque de fer, percée d'un trou, était d'un côté du rail. Un crampon devait y être enfoncé. Qui unirait solidement le rail à la traverse. "Certes, direz-vous, ces messieurs sont venus de bien loin pour faire ce que

PAGES D'HISTOIRE CANADIENNE

n'importe lequel de ces manœuvres aurait pu exécuter sans effort! Mais ce crampon avait une signification bien spéciale. C'était le dernier de plusieurs millions utilisés au cours de la construction de la voie ferrée qui devait relier Montréal à l'Océan Pacifique.

Cette vallée solitaire n'était pas pavoiée, nulle fanfare de trompettes ne s'y faisait entendre. Néanmoins, on y célébrait l'accomplissement d'une tâche gigantesque. On peut dire que l'écho de ces vigoureux coups de marteau fut entendu dans tout l'Empire Britannique. "Les commerçants de Victoria, dans la Colombie Britannique," écrit un auteur de l'époque, "l'ont entendu et ont compris qu'il leur nonçait un surcroît de négoce entre leur ville et le Japon, parce que le chemin de fer diminuerait la distance de Londres à Yokohama de plusieurs centaines de

Le texte ci-dessus est extrait de "The Life of Lord Strathcona and Mount Royal", par Beckles Willson, Cassell and Company, Limited, Édimbourg.

CRAIGELLACHIE! Devise et symbole du labeur le plus audacieux, d'une intrépide aventure, d'une victoire magnifique. . .

Lorsque Sir Donald Smith, plus tard Lord Strathcona, enfonça le dernier crampon qui reliait les rubans d'acier jetés de l'Atlantique au Pacifique, son geste fut, en quelque sorte, le symbole de cet esprit ardent qui animait jadis les chefs des clans d'Ecosse. Ces nobles familles au cœur indomptable — qu'elles aient nom MacKenzie, McTavish, Stuart ou McGillivray, Fraser, Finlayson, McLeod ou McLaughlin — dressèrent certes leurs ombres belliqueuses autour de celui dont le marteau éveillait les échos du majestueux et sauvage défilé.

Ne nous étonnons pas que, cette nuit-là, un câblogramme de la Souveraine ait exprimé l'admiration que lui causait l'accomplissement de cette tâche titanique — "d'une si haute importance pour tout l'Empire Britannique".

L'honneur d'enfoncer ce dernier crampon fut réservé à Lord Strathcona. Il le méritait, pour la constance et l'inébranlable fidélité dont il avait fait preuve envers le concept d'un grand chemin de fer transcontinental. N'avait-il pas prodigué ses propres richesses lorsque les subsides gouvernementaux avaient cessé d'être à la hauteur de l'entreprise?

Cette énergie, cette foi éclairée qu'il partageait avec ses vaillants associés, nous les retrouvons aujourd'hui dans ses successeurs, également convaincus, et aussi profondément qu'il l'était, de la mission universelle du Chemin de Fer du Pacifique Canadien.

Craigellachie, nom de la gare près de laquelle fut fixé le dernier crampon, est aussi celui d'un des vallons les plus sauvages et les plus pittoresques de l'Ecosse. "Tiens bon, Craig Ellachie!" cri de guerre historique du clan qui y demeurait, fut le message câblé par George Stephen (Lord Mount Stephen) à ses codirecteurs, durant une des crises financières des premiers jours du chemin de fer.

LE PACIFIQUE CANADIEN

ENCERME LE GLOBE

Changes Etrangers

New-York, 11. — La vedette du marché des changes étrangers a été le lire italienne qui s'est vendue à un nouveau haut prix à 1.85 sous. Le marché a été irrégulier. Le livre demandait 4.85 à 1.2, le franc français 3.91.

	sterling	Franc. Germ.	Franc. Pays-Bas
France	4.85	4.85	4.85
Cables	4.80 11-16	4.85 11-15	4.85 11-15
Cables			
Belgique	6.89 1/2	6.89 1/2	6.89 1/2
Italie	1.121	1.121	1.121
Autriche	9.481	9.481	9.481
Suisse	1.973	1.982 1/2	1.97 1/2
Grèce	1.000	1.000	1.000
Espagne	1.765	1.765	1.765
Allemagne	2.270	2.270	2.270
Portugal	2.678	2.678	2.678
Roumanie	2.375	2.375	2.375
Danemark	6.266	6.266	6.266
Yugoslavie	6.286	6.286	6.286
Choslovaquie	1.180	1.175	1.180
Pologne	1.208	1.208	1.208
Hong Kong	4.9 1/2	4.9 1/2	4.9 1/2
Inde	48 12 1/2	48 12 1/2	48 12 1/2

BEURRE ET FROMAGE

Le marché a été tranquille par l'absence complète de demandes importantes. Les prix sont demeurés sans changement. Les prix sont demeurés sans changement de 16 à 17 sous la livre pour le fromage de l'Ouest, No 1, blanc et coloré.

ER GOLD
LIMITED
(personnelle)
la
Metal Co

minerai ex-
Copper dé-
manière évi-
aleur du mi-

ent au même
et à mesure
aux d'excava-
ent.
ite votre at-

enseignements
écrivez à :

Hunter
imited
t. B...

Mont-Royal
al.

OBLIGATIONS

RAINVILLE

de Montréal
Curb Market

Tel. HARBOUR
4286

& Company

Montréal.
Municipalités et Corporations

& CO **Téléphone**
HARBOUR 4174

A. A. AITKEN
Montréal.

& Cowans

de Montréal
Curb Market
ues, Montréal

Québec, Ottawa,
Winnipeg.
à privil.

1

UNE VENTE DE \$88,000., DANS SAINT-GEORGES

Pour des propriétés situées sur la partie nord-ouest de la rue Osborne

\$291,987.

Tel est le total de 26 ventes, dont 19 de \$2,000., ou plus — Ventes de l'après-midi

(Par la maison Ernest Pitt & Cie) Au cours de la journée, hier, 26 ventes d'immeubles ou de terrains vacants ont été enregistrées, dont 19 de \$2,000. ou plus, soit pour une somme totale de \$291,987.

La vente principale a été effectuée dans le quartier Saint-Georges au prix de \$88,000 pour des propriétés situées à la partie nord-est de la rue Osborne et vendues par la LeDoux-Jennings, Ltd., à M. William Jennings.

Quant au plus grand nombre de ventes dans un même quartier, c'est celui de Notre-Dame-de-Grâce qui l'emporte avec quatre ventes ou un total de \$51,662.50.

Voici maintenant la liste complète des ventes subdivisées par quartier et par ordre d'importance:

Quartier St-Georges. — Rue Osborne. Bâtisses. Lot, pte N.O. No 597, lots 598, 599. Terrain, 1 lot, 30 x 59.5 pds; 1 lot, 80 x 79.3 pds; 1 lot, 43 x 158 pds. — Ledoux-Jennings Ltd vend à William Jennings, \$88,000. — L.-A. Déroime, notaire, 1927.

Quartiers Notre-Dame-de-Grâce, St-Laurent. — Rue St-Jacques, St-Georges. Bâtisses. Lot No 170-264 à 266, 272 à 274. — Aime Rivest vend à Antoine Pigeon \$32,000 et autres considérations. — J.-A. Emile Boileau, notaire, 1927.

Quartier Notre-Dame-de-Grâce. — Ave Marcell. Bâtisses. Lot No 432. Lot No 176-447, 448. Terrain, 28 x 95.61-100 pds. — The Lancashire Land and Construction Co., Ltd., vend à J. Charles Knox, \$10,000. — N. Dickson, notaire, 1927.

Ave Beaconsfield. Bâtisses. No 403 Lot No 164-6-6. Terrain, 25 x 93 pds. — George A. Lowles vend à Harry F. Smith, \$6,662.50. — N. Dickson, notaire, 1927.

Chemin de la Côte St-Luc. Vacants. Lot No 164-633, 779, 168-629 à 631. Terrain, 13,117 pds. — J. Idénée Lussier vend à Joseph Bolduc \$5,000. — H. Francoeur, notaire, 1927.

Quartier St-Joseph. — Rue Stanley. Bâtisses. Nos 149 à 155. Lot No 1475-14, 15. — La Succession Alexander Hendry vend à Dame H. Moses Levinoff, \$30,204. — R. B. Hutcheson, notaire, 1927.

Rues Osborne et de la Montagne. Vacant. Lot, pte No 597. Terrain, 2,230 pds. — Dame John F. Reddy vend à William Jennings, \$8,500. — L.-A. Déroime, notaire, 1927.

Cité de Westmount. — Chemin de la Côte St-Antoine. Bâtisses. No 471. Lot, pte No 218-13. Terrain, 6,023 pds. — Edmond Guillet vend à Dame Bernard L. Brousseau, \$25,000. — J. A. Péroudeau, notaire, 1927.

Quartier St-Jean-Baptiste. — Rue Christophe-Colomb. Bâtisses. Nos 4171 à 4469. Lot No 8-208, pte N.O. 8-205. Terrain, 29 x 135 pds. — J. Edouard Labeur vend à Cyrille Gagnon, \$17,500. — P. Labadie, notaire, 1927.

Cité de Lachine. — Rue St-Joseph. Bâtisses. Nos 464 à 466. Lot, pte No 218. — J. Elie Grenon vend à Armand Smith, \$10,300. — J. A. Guy, notaire, 1927.

Cité de Verdun. — 5ème avenue. Vacants. Lot No 4671-133 à 137, 4671-229 à 225. — Dame S. Sheldon Stephens vend à Ephrem Lamy, \$10,400. — J. H. R. Messier, notaire, 1927.

Quartier St-Jacques. — Rue St-André. Bâtisses. Nos 3978 à 3984. Lot No 1207-66, 67. — Dame A. Etienne Morin vend à Simon Gosselin, \$8,175. — L.-E. Hétu, notaire, 1927.

Quartier Montcalm. — Rue De Lorimier. Bâtisses. Nos 6308 à 6314. Lot No 209-538. Terrain, 25 x 90 pds. — C. Emile Lavigne vend à R. Papineau Couture, \$8,800 et autres considérations. — E. Massicotte, notaire, 1927.

Rue Bordeaux. Bâtisses. Nos 4106 à 4110. Lot No 152-274. Terrain, 25 x 74 pds. — Dame Jean Brière et al vend à Benjamin Laurence, \$8,000. — C.-A. Emond, notaire, 1927.

Ville St-Laurent. — Blvd Mont-Laud. Bâtisses. No 193. Lot No 455-168-1. Terrain, 75-1-2 x 107-1-2 pds. — Dominion Loan and Realty Ltd., vend à Dame Joseph A. Saucier, \$7,500. — E. Godin, notaire, 1927.

Quartier St-Louis. — Rue Emery. Vacants. Lot No 750. — Dame H. Alexandre Millette vend à Albert Beikfontaine, \$5,500. — V. Jeannotte, notaire, 1927.

Quartier St-Paul. — Rue Hyde. Bâtisses. Lot No 3392-117. Terrain, 23 x 71 pds. — F. Edward Hance vend à Joseph Gervais, \$4,000. — N. Dickson, notaire, 1927.

Quartier St-André. — Rue Overdale. Bâtisses. Nos 22, 22a. Lot No 1574-9. Terrain, 20 x 19 pds. — Charles Booth vend à Delle Charlotte Booth, \$3,550 et autres considérations. — D. Cameron, notaire, 1927.

Quartier St-Jean. — Rues Baby et St-Urbain. Vacants. Lot No 11-1511. 1512. Terrain, 50 x 80 pds. — Arsené Phaneuf vend à Donatien Boudreau, \$2,000. — D. Corbeil, notaire, 1927.

Quartier Ahuntsic. — Rue Birmann. Vacants. Lot No 633-339 à 341. Terrain, 350 x 60 pds. — The Realty Exchange Co., Ltd., vend à J. Raoul Duquette, \$1,500. — J. A. Nadeau, notaire, 1927.

Quartier Rosemont. — 10ème avenue. Vacant. Lot No 172-937. Terrain, 1,950 pds. — J.-Albert Tailleux vend à Edmond Roussel, \$500. — H. Francoeur, notaire, 1927.

Quartier Montcalm. — Rue Poupart. Vacant. Lot No 208-1015. Terrain, 25 x 105 pds. — La Succession J.-Eldale Molson vend à Julien Deslèts, \$325. — H. Honey, notaire, 1927.

Rue Fullum. Vacant. Lot No 208-618. Terrain, 25 x 105 pds. — La Succession J.-Eldale Molson vend à David Legault, \$160. — H. P. Honey, notaire, 1927.

Rue Fullum. Vacant. Lot No 208-619. Terrain, 25 x 105 pds. — La Succession J.-Eldale Molson vend à

David Legault, \$160. — H. P. Honey, notaire, 1927.

Rue Fullum. Vacant. Lot No 208-620. Terrain, 25 x 105 pds. — La Succession J.-Eldale Molson vend à David Legault, \$160. — H. P. Honey, notaire, 1927.

Quartier DeLorimier. — Rue Messier. Bâtisses. Nos 5438 à 5446. Lot No 12-128. Terrain, 25 x 94 pds. — J. Lucien Mathieu vend à A. Benoit et J. Lucien Mathieu, \$1.00 et autres considérations. — E. C. Common notaire, 1927.

VENTES DE L'APRÈS-MIDI
Quartier St-Edouard. — Rue St-Zotique. Bâtisses. Nos 853 à 869. Lot No 4-1014-1, 4-1014-2, 4-1015-1. Terrain, 50 x 99 pds. — Jean-Bte Lafortune vend à J. Hector Sylvain, \$25,000. — P. Paquette, notaire, 1927.

Quartier Notre-Dame-de-Grâce. — Ave Mayfair. Bâtisses. No 198. Lot No 149-146-2, 149-146-3. Terrain, 28 x 115 pds. — G. Arthur Whitman vend à Dame H. Robinson Hughes, \$9,000. — R. H. Bridgman, notaire, 1927.

Cité d'Outremont. — Ave Davaar. Bâtisses. No 662. Lot, pte N.O. 38-180. Terrain, 27 x 102 pds. — W. Edgar Evans vend à Alfred J. Lawrence, \$9,500. — J.-A. Cameron, notaire, 1927.

Quartier Ahuntsic. — Rue Cham-bord. Bâtisses. Nos 6796 à 6800. Lot No 485-272. — Arthur Croteau vend à Louis Brisson, \$7,000. — L. Trempe, notaire, 1927.

LES CAFES

New-York, 11 — Les cafés de 9 à 11 points. Les ventes sont estimées à 1,000 sacs.

Voici les prix de fermeture: Mai, 13.55; juillet, 12.55; septembre, 11.85; décembre, 11.41; janvier, 11.35; mars, 11.16.

Les options immédiates ont été tranquilles.

NOCES D'ARGENT SACERDOTALES DE L'ABBE ST-GERMAIN

Les paroissiens de Ste-Ange-de-Laval fêtent leur curé et lui offrent un témoignage de gratitude

(De notre correspondant)

Ste-Ange-de-Laval, 11. — De grandes fêtes ont marqué, ces jours derniers, la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la prise de l'abbé C. E. Saint-Germain, curé de Ste-Ange-de-Laval depuis treize ans.

Il y eut, à 8 heures a.m., un grand-messe solennelle et c'est le jubilaire qui officia, assisté de MM. les abbés Martin et Fréchette, comme diacre et sous-diacre.

M. le chanoine A. Saint-Germain assistait au chœur.

La chorale paroissiale, sous la direction de M. P. Deslèts, chanta avec un ensemble parfait, la messe du second ton harmonisée. A l'offertoire, M. A. Bourque chanta le cantique: C'est un Pasteur. A l'issue de la messe, il y eut présentation d'adresse au jubilaire, par M. J. M. Levasseur, maire du village, et offrande d'une bourse rondelette.

M. le curé Saint-Germain répondit avec toute la délicatesse qu'on lui connaît, à ce témoignage de respectueuse déférence.

Le lendemain soir, au couvent des RR. SS. de l'Assomption, il y eut une très jolie fête. Une jolie adresse fut lue à l'héros de la fête au nom des élèves et un joli programme fut exécuté avec entrain.

La encore, M. le curé Saint-Germain répondit en termes appropriés aux souhaits formulés. On remarquait dans l'assistance, en plus du jubilaire, MM. les chanoines A. Saint-Germain et Jos. Bourgeois, du séminaire de Nicolet; MM. les curés A. Manseau, de Béancourt, O. Melançon, de St-Grégoire, Ernest Proulx, de Nicolet, MM. les vicaires J. R. Fréchette, de Ste-Ange, et L. Fréchette, de St-Grégoire.

A LA SALLE ST-SULPICE
LE "PARADIS" DE DANTE

Le 22 avril, à huit heures du soir, à la salle Saint-Sulpice, l'abbé Henri Jasmin, de la Faculté des lettres, donnera une conférence, avec projections lumineuses, sur le "Paradis" de Dante. Grâce à de nombreuses illustrations qui paraîtront sur l'écran, le conférencier compte procurer à ses auditeurs un très vibrant commentaire de cette troisième partie du chef-d'œuvre du poète florentin et leur faciliter ainsi la lecture de pages qui n'ont cessé de captiver et de cultiver les esprits depuis plusieurs siècles. "Un génie! Tel est l'illustre florentin", dit le cardinal Mercier. "Personne ne le conteste. Mais il est aussi un homme d'action, et il s'est fait le héros de sa foi. Dante n'aurait pas compris qu'un homme, conscient de son pouvoir d'agir sur les autres, se désintéressât de sa philosophie et de son art." Les messieurs et les dames, les jeunes gens et les jeunes filles sont cordialement invités. L'entrée est libre.

FEU LE CAPITAINE ELPEGE LABELLE

La mort du capitaine Elphege Labelle, survenue si inopinément, dimanche soir, à 8 heures 30, à sa résidence, No 7332 rue Christophe-Colomb, a été une profonde consternation dans les cercles maritimes où il était universellement connu pour sa droiture et sa bonne camaraderie.

Le capitaine Labelle était âgé de 60 ans, et il était au service de la Commission du havre depuis 30 ans passés. Il avait été capitaine du "Côte-des-Neiges", ainsi que du "Queen" et, au début de la semaine, il était promu capitaine du "Sir Hugh Allan". C'est sur ce navire que, vendredi dernier, dans l'après-midi, il ressentit les premiers maux de la maladie qui devait l'emporter.

Les funérailles auront lieu, demain, en l'église paroissiale de Notre-Dame-de-Rosario, angle des rues St-Hubert et Villary; le convoi funéraire partira de sa demeure, à 7 heures 45.

Nos sympathies à la famille.

UNE MAISON DE TORONTO ET LES MINES DU QUEBEC

Elle dit que les résultats obtenus par la Noranda ont inspiré confiance

LES CAPITALISTES

Les nations qui ont exploité leurs richesses minières ont toujours été plus prospères

La région du nord-ouest de la province de Québec, c'est-à-dire le Témiscamingue et l'Abitibi, pays qui, depuis trente ans, sous la poussée intelligente des gouvernements Parent, Gouin et Taschereau, a pris l'essor que l'on sait au point de vue de l'agriculture est en train de devenir le point de mire des capitalistes des autres provinces du Dominion, au point de vue de l'industrie minière.

En effet, devant le succès remporté par nos compatriotes canadiens-français de la province qui ont mis des capitaux pour le développement des mines, particulièrement dans le district de Rouyn, ceux qui s'intéressent aux entreprises minières, dans les autres provinces, se sont rendus compte que Québec méritait leur attention.

Aussi, nous ne sommes pas surpris de lire, un article très élogieux, sur nos mines, dans le "Mining Digest", une revue financière publiée par la maison de courtage D. S. Peterson and Company, de Toronto. Et voici ce qu'elle dit:

"Non seulement les parts de mines de cuivre qui sont sur la liste de la Bourse des Mines ont attiré beaucoup d'attention de la part du public depuis une couple de mois, mais les belles compagnies du Québec qui ont des finances récemment absorbées par le public. En plusieurs cas, les offres faites furent vivement absorbées sans même que l'on eut fait des offres publiques. Un grand nombre de maisons financières très sérieuses s'occupent activement des entreprises minières du Québec avec ce résultat que le nombre d'actions augmentent sans cesse. Quelles sont les raisons pour lesquelles le capitaliste et les épargnants s'intéressent à ce camp minier?"

D'abord, les succès obtenus par l'industrie minière de l'Ontario encouragent le public. Il y a maintenant un si grand nombre de mines prospères et leurs actionnaires ont fait des profits assez importants pour s'intéresser à de nouvelles entreprises minières.

"D'un autre côté, les résultats obtenus par la Noranda (qui est cependant une jeune mine) a inspiré la confiance dans les développements miniers du Québec. Aux résultats obtenus par la Noranda, il faut ajouter ceux de la Waite Montgomery, Amulet et Anderson Mackay qui toutes ont démontré qu'elles possédaient des dépôts considérables de minerai d'une haute valeur commerciale.

"Les résultats obtenus par les recherches électriques ont largement aidé à mettre Québec en vedette. Cette innovation a fait disparaître bien des difficultés qui existaient pour prouver les zones minéralisées et leur dimension. En certains cas, le forage au diamant a démontré la persistance de la minéralisation en profondeur et, si les indications de surface se continuent sur plusieurs groupes de propriétés, la liste des mines prouvées s'allongera assez vite. Dans Québec, on peut voir une mine beaucoup plus vite que dans d'autres champs miniers.

"Les ingénieurs miniers qui ont étudié avec soin ces dépôts de cuivre, bien qu'ils ne soient pas encore en état d'expliquer comment et pourquoi ces dépôts se trouvent dans le nord du Québec, prétendent cependant que les dépôts de minerai du nord du Québec diffèrent radicalement de ceux de Porcupine et de Kirkland Lake, ces derniers se limitant à un certain nombre limité de zones. Dans Québec, les dépôts de cuivre ou existent généralement en blocs massifs et on n'a pas encore constaté de clivage. On découvre des dépôts ici, là partout. Le résultat est qu'un prospect d'aujourd'hui peut devenir une mine prouvée en un temps relativement court. En quelques semaines, des recherches au procédé électrique peuvent démontrer que c'est réellement une mine."

NOTRE PROSPERITE

Par contre, M. Cyril T. Young, des chemins de fer nationaux, traitant des relations existant entre les découvertes minières faites dans le nord de notre province et l'industrie de la pulpe et du papier, disait récemment:

"Une seule industrie et une seule récolte de grain ne suffisent pas pour rendre un pays prospère. Nous devons donc nous renseigner complètement sur les développements de l'industrie de la pulpe et du papier, et de développements hydrauliques et de l'exploitation des mines dans l'est du Canada.

M. Young continue: "Lorsque les données nous renseignent sur le développement d'une industrie, ils placent \$3,500,000 ici, \$10,000,000 là et \$25,000,000 ailleurs et cela résulte en l'organisation de nouveaux centres qui procureront de l'emploi non seulement pour les ouvriers, mais aussi pour les gradués des universités. Plusieurs milliers de jeunes gens sont gradués dans nos universités chaque année, et je ne sais pas d'autre manière de les empêcher d'émigrer aux Etats-Unis que d'amener le capital nécessaire au développement de nos ressources naturelles.

"Une grande partie de notre prospérité nous vient de nos mines. Tout le monde aujourd'hui se rend compte de l'importance du développement de l'industrie minière au Canada. Ces développements ne font que commencer. Pour se rendre compte de leur importance, il faut bien se mettre dans l'idée que l'univers, depuis vingt ans, a utilisé plus de métaux qu'on ne l'a fait depuis le temps des Pharaons. Cet état de choses explique comment il se fait que les Américains sont actuellement à faire l'acquisition d'une bonne partie de nos meilleures propriétés minières du nord du Canada. Il ne faut pas oublier qu'aucune nation n'a progressé si elle n'a pas exploité ses ressources minières. Nous

SUR TOUTES LES SCENES

Le baiser à l'écran

Le commandant Cartier aime sa femme si profondément qu'il n'a de pensées que pour elle, et Nadia, de son côté, éprouve pour son mari, un véritable culte, culte fait d'amour et de reconnaissance, parcequ'en l'épousant et en la dorlotant, ce fier officier est parvenu à lui faire oublier les horreurs de l'enfer bolchéviste moscovite, d'où elle n'a pu s'échapper qu'avec le concours généreux de Henri de Kergoet, lieutenant du "Duc d'Angmale", le sous-marin que commande son mari; Henri de Kergoet, fiancé lui-même à la radieuse Claire d'Arbères.

Or, un soir de bal, sous le ciel si pur de la Tunisie, Nadia rencontre Henri à qui elle a gardé toute sa reconnaissance. Elle accepte une danse, suivie d'une promenade, et pose naturellement son bras sur celui du jeune officier. Que ce bras de femme élégante et jeune ait été parfumé, un soir de bal surtout, quoi de plus naturel, et que le parfum s'imprègne dans la manche d'habit de l'officier, qu'y a-t-il d'extraordinaire?

Quelques instants plus tard, le commandant et son second parlent de l'appareillage du lendemain matin, et à la fin de l'entretien, le commandant, quelque peu intrigué, demande au jeune officier: — Dites donc, faites-vous usage de parfums? — Pas du tout, fait Henri, en souriant, sans attacher d'importance à la question.

Alors, le commandant Cartier, entré chez lui, et trouvant sa jeune femme à sa toilette, en train de se parfumer la tête avec un vaporisateur, aspire fortement l'atmosphère ambiante, et ses traits se contractent. Il reconnaît bien le parfum, mais ne voudrait pas être jaloux et tyrannique, au point qu'il se demande s'il perd la boule. N'y tenant plus et voulant se convaincre, il s'approche de sa femme, qu'il aime le plus au monde, la sienne, et l'embrasse sur la nuque, aspirant fortement le parfum qui se dégage d'elle et qu'il croit reconnaître.

Et, la progression de cette jalousie naissante, se résolvant en un soupçon injuste et odieux, fait la base même de l'intrigue amoureuse capitale du très beau film "Nitchewo" que la compagnie Film de Luxe présente actuellement au public de Montréal, au théâtre Princess.

Or, ce baiser sur la nuque que j'ai vu, lors de l'exhibition privée de ce film, il y a une quinzaine, les foules nombreuses qui assistent à chaque représentation du Princess ne le voient pas. Pourquoi?

De toute évidence, une censure farouche et pudibonde à l'excès a promené ses ciseaux dans le film, comme si un baiser de ce genre, un baiser légitime sur la nuque, pas sur les lèvres, dans un film où il n'y a pas de ménage à trois, ni à quatre, ni adultère, était une chose révoltante.

Y a-t-il quelque chose de nature à scandaliser qui que ce soit dans cette scène que je viens d'expliquer aussi clairement qu'il était possible de le faire? L'amour n'est-il pas la base même du mariage, et le baiser n'est-il pas le plus éloquent symbole de l'amour?

Laissons la réponse à tous nos lecteurs et lectrices. Des lors, pourquoi supprimer cette scène? Pourquoi nous faire passer pour des crétiens incapables de discerner le bien et le mal, aux yeux de l'étranger?

Gustave COMTE.

constatons ce fait en lisant l'histoire des peuples.

"L'âge de bronze a vu se développer l'Italie et la Grèce, le royaume de Salomon s'enrichit avec l'or qu'on allait chercher dans des pays éloignés, la suprématie de l'Angleterre a débuté avec la production de l'étain et elle devient plus grande par la suite lorsqu'elle se mit à exploiter des mines de charbon et de fer et tout le monde sait que les succès commerciaux obtenus par les Etats-Unis sont dus à leur exploitation de leurs mines de fer et d'acier.

"Cela est invariable: les nations qui ont exploité leurs richesses minières ont toujours été plus prospères que celles qui les ont ignorées.

"En 1926, le Canada a produit, en chiffres ronds, \$243,000,000 de produits métalliques, soit un gain de 127 pour cent en seize ans. Voici le détail des minéraux produits: amiant, \$9,000,000; plomb, \$23,000,000; nickel, \$25,000,000; argent, \$14,000,000; cuivre \$15,000,000; or, Ontario seulement, \$30,000,000.

LES ECHEVINS ELUS PAR ACCLAMATION, DANS OUTREMONT

MM. Ernest Pitt, Armand Grothé et A. J. Gillett, élus échevins

Comme il n'y avait qu'un seul candidat dans chacun des trois quartiers de la ville d'Outremont, lorsque l'appel nominal s'est terminé, hier, il n'y aura pas d'élection.

Les nouveaux échevins furent déclarés élus par acclamation, par M. E. T. Sampson, greffier de la cité qui agitait comme président d'élection. Les nouveaux élus sont: — MM. Ernest Pitt, pour le quartier nord; Armand Grothé, pour le quartier sud; A. J. Gillett, pour le quartier est. Les échevins Pitt et Grothé sont d'anciens échevins et l'échevin Gillett est un nouveau venu dans l'arène municipale.

Les nouveaux élus furent chaleureusement félicités par leurs nombreux amis.

M. Gillett, une fois déclaré élu, comme nouvel échevin, du quartier nord, exprima ses sincères remerciements aux nombreux amis qui avaient appuyé sa candidature. Il a dit qu'il ferait tout en son pouvoir, pour défendre les intérêts des citoyens de son quartier. Il ajouta que la cité d'Outremont ne devait pas perdre son autonomie pour être englobée dans la cité de Montréal. Il a promis d'avoir toujours l'oeil ouvert pour que cela n'arrive pas.

M. l'échevin Gillett demeure à Outremont depuis plusieurs années et il est bien connu comme président de la maison William Currie, Ltd., tailleur. Il remplacera l'échevin G.-O. Messier.

COURRIER DE NICOLET
(De notre envoyé spécial)

Nicolet, 10. — MM. les abbés Thibault, de l'évêché, et Bettez, aumônier des RR. SS. de l'Assomption, étaient de passage à Saint-Grégoire, ces jours derniers.

MM. les abbés O. Melançon, curé de Saint-Grégoire, Fréchette, vicaire de Saint-Grégoire, Gaston Dubé, curé du Précieux-Sang, étaient en visite au presbytère de Sainte-Ange-de-Laval, ces jours derniers.

M. et Mme Walter Rousseau de Grand Saint-Esprit de Nicolet, se rendaient, ces jours derniers à Ottawa, pour assister à la profession religieuse perpétuelle de leur fille aînée, Marie-Marguerite, en religion, Soeur Marie de Sainte Madeleine de Pazzi, entrée il y a cinq ans et demi chez les RR. SS. de Notre-Dame-de-Charlôt du Refuge à Ottawa.

TABARINADES

LES GUTRIY REVIENDRONT

Le chroniqueur des théâtres du "Herald Tribune" de New-York, nous informe officiellement que Sacha Guitry et Yvonne Printemps reviendront en Amérique, la saison prochaine, avec M. A. W. Woods, l'entraîneur, comme impresario. Seulement, il appert que M. Woods profitant de la leçon du passé, ne les amènera pas avant le mois de février, préférant éviter le désastre financier d'une semaine de Noël et d'une autre du jour de l'an, car, il aurait sur le cœur la maigre recette de \$2,500 seulement, de la soirée du dernier jour de l'an, alors que tous ceux qui ont des autos les laissent au garage et que les taxis sont si rares, tant on goûte la vie, exclusivement la vie de famille, ce soir-là. Il appert, en conséquence, qu'ils joueraient ensuite l'une de leurs uniques revues parisiennes ainsi qu'une de leurs pièces à succès, totalement inconnue en Amérique. Viendront-ils à Montréal? Ça c'est une autre histoire, mais qui nous dit que M. Guitry, actuellement à Paris, depuis le dimanche des rameaux, n'est pas en train d'arranger une de ces bonnes petites fugues New-York-Montréal, dont il est coutumier? Nous joueront-ils alors tout leur répertoire, comme à New-York, y compris "Mozart", ce sacré petit bonhomme qui scandalisa si fort un de nos confrères?

"Crouqu'mitaine, pardon, si ces lignes légères ne cadrent pas avec tes critiques sévères..."

mais, que veux-tu, mon vieux, il est si peu de superlatifs chez nous, que c'est bien le moins que nous encouragions à y revenir ceux qui, nous ayant une fois de plus déçus, ont eu au moins la décence de nous dire des choses agréables et même véridiques?

LE REPOS
Après le développement de tant de films américains le beau film européen de Bloncelli "Nitchewo", qui attire actuellement la foule au théâtre Princess, constituerait un véritable repos pour l'esprit et même le cœur. Telle est l'opinion d'un grand nombre de personnes en vue et de bon goût, entre autres l'honorable juge Gonsalve Desaulniers, président de l'Alliance française, qui écrit ce qui suit à M. E. Dubuc, de la Compagnie Film de Luxe:

"J'ai retardé à vous remercier de votre charmante invitation. Ai-je besoin de vous dire que les deux films français intitulés "Fan-Fan La Tulipe" et "Nitchewo" m'ont paru parmi les plus intéressants films projetés sur l'écran. Cela nous repose de certaines productions américaines. Le grand intérêt de ces deux films, c'est qu'ils ont été tournés aux endroits mêmes où le drame paraît s'être déroulé. J'ai tout lieu de croire que l'importation ici de films français obtiendrait le plus vif succès. Agrée, cher monsieur Dubuc, l'expression de ma considération la plus distinguée".

(Signé) Gonsalve Desaulniers.

SOCIETE D'UNE MESSE
M. l'abbé Joseph St-Denis, ancien curé, décédé à l'Hôtel-Dieu le 10 avril courant, était membre de la Société d'une Messe.

Albert VALOIS, chanoine, chancelier.

CARTES D'AFFAIRES
PLACEZ VOS ASSURANCES DANS LA COMPAGNIE
UNION ASSURANCE SOCIETY LIMITED, DE LONDRES
ALBERT BERNARD
Agent Spécial, Département français,
205 rue Saint-Jacques. Tél. Lancaster 9247-9268
Chambre 107

MONTREAL DRY DOCKS LIMITED
— OUVRIERS EN NAVIRE, —
INGENIEURS ET CHAUDRONNIERS
Adresse télégraphique: "DRYDOCK", Montréal—Cable

L'EXPOSITION N'aura PAS LIEU AUX PARCS MANCÉ OU LAFONTAINE

C'est ce que décide le conseil municipal sur la recommandation du comité exécutif. — Le parc Maisonneuve ou le parc Jarry. — Tous les membres de la Commission de Boxe sont réélus. — Le tramway employé unique. — Boutiques de barbiers.

S'il y a une exposition, cet été, dans Montréal, ce ne sera ni au Parc Mançé, ni au Parc Lafontaine, mais au Parc Jarry, ou au Parc Maisonneuve, et le promoteur de l'exposition, M. Berger, devra donner une garantie de \$25,000. C'est ce que décide le conseil municipal à l'issue d'une séance, hier, après-midi, à son assemblée régulière.

Plusieurs questions importantes furent discutées. Il fut question, notamment, du tramway à employé unique, mais il fut ensuite décidé de différer la discussion à la prochaine réunion. Il y eut aussi des représentations pour faire porter à 45 sous l'heure, le salaire des journaliers à l'emploi de la cité, mais cela fut par après référé à la commission des finances. Un grand nombre de demandes furent soulevées par des échevins. Il y eut une autre question qui fut presque inaperçue, c'était une offre de la General Industrial Investment Company, au sujet du terrain à l'angle des rues Saint-Laurent et Notre-Dame. On sait qu'à déjà eu des débats assez vifs au sujet de ce terrain. Enfin, tous les membres de la Commission de Boxe furent réélus, malgré une certaine opposition.

L'EXPOSITION

Dans son rapport au sujet du projet d'exposition, le comité exécutif déclarait qu'il ne pouvait recommander la tenue de l'exposition dans le Parc Mançé ou le Parc Lafontaine et qu'il ne pouvait dépenser une somme de \$50,000 en annonces. Il suggérait, cependant, pour le cas où M. J. Berger voudrait mettre son projet à exécution, de faire tenir l'exposition dans le Parc Jarry ou dans le Parc Maisonneuve, mais tout cela sous la condition que M. Berger dépose \$25,000 en garantie de sa bonne foi. Nous faisons un rapport, dit l'échevin Brodeur, simplement pour permettre au conseil de se prononcer.

L'échevin Jarry verra d'un bon œil la tenue d'une exposition dans son quartier. M. Jarry dit qu'il en sera heureux, car cela occasionnera un certain développement, permettra d'améliorer le Parc Jarry et démontrera l'utilité et l'importance de développer le service des tramways sur la rue Saint-Laurent.

L'échevin Lalonde croit que l'endroit le plus avantageux serait le Parc Maisonneuve. Il fait des représentations en ce sens, estimant que M. Berger ait quelque doute maintenant sur le site, quand au début il se déclarait favorable au Parc de Maisonneuve.

Le rapport du comité exécutif fut adopté.

LES PARCS PUBLICS

L'échevin Trépanier attirera l'attention du conseil exécutif sur la nécessité de mieux aménager les parcs, d'y construire des kiosques pour les concerts et d'y augmenter le nombre de bancs pour le public. L'échevin Brodeur déclara que le nombre des bancs était augmenté dans les différents parcs.

A une demande de l'échevin Legault, l'échevin Brodeur déclara que les réparations temporaires au pont Viau seraient terminées pour mercredi ou jeudi de cette semaine et qu'elles seraient suffisantes pour permettre aux citoyens d'y passer.

L'échevin Brodeur répondit aussi à l'échevin Monette que, d'après ce qu'il avait vu, les rails de tramways sur l'avenue Hôtel de Ville, seraient enlevés au cours de cette semaine.

Il expliqua ensuite à l'échevin Mathieu, que l'exécutif n'avait rien à rapporter au sujet de la nomination d'experts pour vérifier la valeur de la Montreal Water and Power, parce que le conseil avait adopté deux résolutions contradictoires dans cette circonstance précédente et que de plus des échevins avaient déclaré s'être trompés en votant pour la nomination de ces experts.

Le comité rapporta progressivement à l'issue d'une résolution des échevins Holland et Poirier, concernant l'électrification de toutes les lignes motrices dans les limites de Montréal.

DES MOTIONS

Aux motions, il y avait une demande des échevins Schubert et Rubenstein d'améliorer le règlement 791 de manière à permettre la construction d'écoles privées et publiques sur les deux côtés de la rue St-Urbain, entre les rues Sherbrooke et Duluth. Le conseil approuva la demande.

TERRAINS DE JEUX

Par les échevins Trépanier et Rubenstein, le comité exécutif fut prié de poursuivre, cette année, à une augmentation de crédits afin de convertir un plus grand nombre de cours d'écoles en terrains de jeux.

La proposition qui suivit occasionna une sortie faite par l'échevin Savard. Les échevins Mathieu et Langlois demandèrent au comité exécutif, dans le but de rendre aussi attrayant que possible les abords du pont que l'on est en train de construire entre Montréal et la rive sud, de faire les démarches nécessaires pour que les fils aériens soient placés sous terre et les poteaux enlevés, avant 1930, sur la rue Ontario, où doit se terminer le terminus du dit pont.

Je me demande, remarqua l'échevin Savard, pourquoi tous ces détours, et ces périphrases pour désigner le pont de Montréal. A-t-on honte du nom de notre ville? Chacun sait que le nom de pont de Montréal est celui qui lui convient le mieux. Pourquoi tourner autour de la question quand il s'agit de se faire comprendre de tout le monde?

La proposition fut modifiée dans le sens de la suggestion puis adoptée.

SALAIRES DES JOURNALIERS

Les échevins Mathieu et Lalonde demandèrent à l'exécutif de fixer à 45 sous l'heure, à partir du 1er mai prochain, les gages des journaliers à l'emploi de la cité, et de contraindre les personnes ou compagnies qui obtiendraient des contrats de la ville à payer les mêmes gages aux journaliers qu'elles emploieraient à l'exécution de ces contrats.

Les échevins Trépanier et Gendreau proposèrent en amendement de référer la question à la commission des finances. L'échevin Trépanier expliqua

qu'il avait toutes les sympathies pour les ouvriers, mais qu'il serait important de savoir d'abord ce qu'est actuellement le coût de la vie, chose que la commission des finances pourra étudier.

Pour les échevins Brodeur, Bédard, DesRoches, Drummond, Gendreau, Langlois, Emond, Trépanier, Angrignon, Savard, Tessier, Jarry, Rochon, Watson, Legault, Morgan, Monette, Mathewson, (18).

Contre: les échevins O'Connell, Turcotte, Vandellac, Rubenstein, Quintal, Gahies, Lalancette, Lalonde, Vaillancourt, Hogan, Schubert, Dubreuil, Mercure, Holland, Poulin et Mathieu. (19).

LES BARBIERS

La fermeture de bonne heure pour les boutiques de barbiers fut aussi sur le tapis. Les échevins Quintal et Emond demandèrent d'améliorer le règlement de façon à permettre aux barbiers de donner leurs services à toute personne qui sera entrée dans leur boutique avant l'heure fixée pour la fermeture. Il y eut un "next meeting" par l'échevin Schubert.

Les échevins Poulin et Holland demandèrent à l'exécutif de donner les instructions nécessaires pour que l'on n'enlève pas, d'ici le 1er juillet prochain, les anciens numéros des maisons dont le rénumérotage a été ou sera fait.

Il y eut ensuite une demande des échevins Savard et Rochon au comité exécutif, d'étudier l'opportunité de procéder à l'expropriation, suivant la ligne homologuée, de la rue Boucher, entre les rues Rivard et Reuther, le coût de cette expropriation devant être mis à la charge des propriétaires riverains de ladite rue Boucher dans toute sa longueur. Le conseil endorse la demande.

L'exécutif fut aussi prié par les échevins Vaillancourt et Lalancette de faire préparer, dans le plus bref délai possible, les plans nécessaires à la construction d'un égout collectif suffisant pour drainer la partie du quartier Mercier, située à l'est de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu.

Il y eut enfin une demande des échevins Mercure et Morgan, priant le comité exécutif de soumettre, lors de la prochaine séance, une copie de l'opinion ou des opinions données, il y a quelques années, par M. Laurendeau, au sujet de la durée, etc., des contrats intervenus, pour la fourniture de l'eau, entre la Montreal Water and Power Company et diverses municipalités faisant aujourd'hui partie de la cité de Montréal.

LE MAIRE SUPPLÉANT

Le Dr Ernest Poulin, échevin du quartier Saint-Jean, fut, à l'unanimité du conseil, choisi maire suppléant pour la prochaine trémière. Le choix fut proposé par les échevins Trépanier et Watson.

Le Dr Poulin remercia ses collègues en quelques mots pour l'honneur qu'ils lui faisaient. Sa nomination fut applaudie par les échevins.

LA COMMISSION DE BOXE

Tous les membres de la Commission de Boxe furent réélus. La Commission se compose des membres suivants: les échevins Vandellac, Rubenstein, Gendreau, Hogan, et M. Louis Larivière, rédacteur sportif du "Canada".

Il n'y eut d'opposition que dans un cas, les échevins Gahies et Holland proposant de remplacer l'échevin Gendreau par l'échevin Lalancette. Auparavant, les échevins Brodeur et Trépanier avaient proposé de réélire tous les membres de la Commission.

L'amendement mis au voix, fut décliné par le vote suivant:

Pour: les échevins Turcotte, Drummond, Quintal, Gahies, Lalancette, Lalonde, Vaillancourt, Tessier, Watson, Dubreuil, Morgan, Mathewson, Mercure, Holland et Mathieu. (15).

ASSEMBLEE DU CLUB LETELLIER DE ST-JUST

Une assemblée du Club Letellier de St-Just aura lieu demain, le 13 du courant, à 8 heures 15, à l'édifice Sainte-Catherine, 73 rue Robin, près de la rue Amherst.

Me Antoine Chauvin, avocat, sera le conférencier de la soirée.

Les membres du club et les amis de la cause libérale sont tous invités.

M. Aimé de Montigny invite tous les membres et leurs amis à assister à cette conférence.

REPRISE DE L'ENQUETE SCOLAIRE

Elle aurait lieu à la fin d'avril avec le retour d'Europe de sir Lomer Gouin.

TEMOINS A ENTENDRE

L'enquête royale pour étudier le problème scolaire à Montréal, c'est-à-dire dans toutes les écoles appartenant à la Commission des écoles catholiques se poursuivra bientôt encore. Les séances ont été ajournées à la fin de février avec le départ du président de la Commission, sir Lomer Gouin. Ce dernier est attendu d'Europe sous peu.

Dans les milieux bien informés, l'on croit généralement que la Commission reprendra ses séances après Pâques.

Les enquêteurs ne feront pas rapport immédiatement, cependant. Le seul travail fait à l'heure actuelle, est la preuve des témoignages préparés par le secrétaire-général de la Commission, en sorte que lorsque les commissaires-enquêteurs siégeront de nouveau ils auront une vue d'ensemble de tout ce qu'a entendu la Commission depuis le commencement de son travail.

La Commission entendra encore plusieurs autres témoins, notamment M. F. B. Mathys qui a déjà traité de l'impôt foncier. M. Mathys se propose d'aborder le problème scolaire sous les autres aspects suivants: locaux et résidences, enseignement, cours professionnels, finances de la Commission des écoles catholiques de Montréal, administration et directeurs d'enseignement.

M. Mathys se propose, dit-on, de traiter ces questions séparément en prenant une séance pour chacune. La Commission aurait donc beaucoup de travail à abattre.

AU CLUB LIBERAL YOVILLE

Le club libéral Youville tiendra, demain soir, le 13 avril courant, une assemblée régulière en son local, 8708 Lajeunesse.

Une conférence sera donnée par Me Léonce Plante, avocat, ancien président de la Jeunesse Libérale.

Nul doute que les membres seront présents en très grand nombre et chacun devra se faire un devoir d'amener ses amis, membres ou non sont les bienvenus.

LE CLUB MARTIN, AUX LIBERAUX

La direction politique du Club Martin invite tous les membres et les amis de la cause libérale de faire parvenir au dit club et sans délai, leur nouvelle adresse pour le mois de mai prochain.

Si les intéressés désirent être avisés du lieu où ils devront voter aux prochaines élections provinciales, il importe que chacun réponde à l'invitation qui est faite.

LE CLUB LIBERAL STE-CUNEGONDE-ST-IRENEE

Le Club Libéral Sainte-Cunegonde-Saint-Irénée tiendra son assemblée mensuelle le 18 avril prochain.

Une conférence sera donnée par un orateur populaire sous la présidence de M. l'échevin J.-M. Gahies.

PAS D'ENFANTS SUR LA CHAUSSEE

Verdict de mort accidentelle à été rendu, hier, par M. Lorenzo Prince, juge-corréal, dans le cas du jeune Yvon Sainte-Marie, No 5141 rue Drolet.

L'enfant a été renversé par une automobile, samedi après-midi, au moment où il courait dans la rue, après une balle. Quelques instants auparavant, ses parents l'avaient réprimandé parce qu'il avait quitté le trottoir.

Avant de clore son enquête, M. Prince a déclaré ce genre d'accident, par trop fréquent, quand l'hiver est terminé. Les enfants commencent par jouer sur les trottoirs, puis se lancent ensuite imprudemment dans la rue.

Il est reconnu que d'une façon générale les parents insistent pour que les enfants ne jouent pas dans la rue et qu'ils les surveillent, mais tout de même, ils peuvent difficilement exercer une surveillance de tous les instants.

Aussi M. Lorenzo Prince croit-il que le temps est venu pour la police d'entreprendre une campagne de façon à ce que les constables fassent tout en leur possible pour que les enfants ne jouent pas dans la rue, mais bien sur les terrains de jeux ou autres terrains propices.

Désastreux incendie à L'Avenir, P. Q.

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 11 — Quatre résidences ont été entièrement détruites par l'incendie de bonne heure hier matin, à L'Avenir, comté de Drummond. Les occupants de l'une des maisons faillirent trouver la mort et durent s'enfuir en costume de nuit.

Les dégâts sont estimés à environ \$40,000 pour les maisons, l'ameublement etc.

LE DEBAT SUR LA WATER AND POWER POWER REPRENDRA AUJOURD'HUI

A cause de l'opposition d'une minorité au conseil municipal, celui-ci est forcé d'attendre à aujourd'hui pour aborder la question. — Deux votes donnés, hier, qui sont sans effet. — L'opposition n'est pas encore prête.

Le conseil municipal s'ajournera de nouveau cet après-midi, à trois heures, pour discuter l'achat de la Montreal Water and Power Company, parce que le délai nécessaire pour la présentation de la proposition de reconsideration que soumettra l'échevin Mercure, n'expire qu'aujourd'hui. Quelques échevins, dont M. Brodeur, représentent ce qu'était une perte de temps inutile et que si les oppositionnistes n'étaient pas prêts à se prononcer hier, ils ne le seraient pas plus aujourd'hui, mais malgré ces remarques et un vote de 22 contre 12 en faveur d'une proposition de M. Brodeur de suspendre une règle du conseil pour pouvoir reconsidérer la chose immédiatement, le conseil en fut réduit à attendre une journée à cause de l'opposition de la minorité.

Autre fait plus remarquable encore, c'est que la même minorité, avant d'opposer à la proposition de l'échevin Brodeur, qui n'avait trait qu'à la clause C de la règle 67 du conseil, avait appuyé un amendement proposé par l'échevin Quintal de suspendre non seulement la clause C de la règle 67, mais toute la règle 67, ainsi que les règles 68 et 69. Cela fut rejeté sur division de 20 contre 14.

Dès qu'il fut question d'aborder la question, l'échevin Mercure prit la défensive en opposant que la question n'était "purement" technique.

Comme plusieurs échevins penchaient pour la reconsideration immédiate des résolutions passées précédemment par le conseil municipal en faveur de l'achat par la cité de la Montreal Water and Power Company, l'échevin Brodeur fit remarquer que pour y arriver il n'y avait pas autre chose à faire que de suspendre une règle du conseil. Il expliqua en

plus que le nouveau délai accordé par la compagnie expirait aujourd'hui et que, tant qu'il reliait la chose immédiatement qu'attendre encore une journée inutilement. Si, dit-il, le conseil n'est pas prêt à se prononcer aujourd'hui, il ne le sera pas plus demain.

Alors, appuyé par l'échevin Tessier, l'échevin Brodeur proposa de suspendre la clause C de la règle 67 pour permettre au conseil de reconsidérer la question sur le champ.

La proposition fut suivie d'un amendement des échevins Quintal et Lalancette, à l'effet de suspendre toutes les règles 67, 68 et 69 du conseil.

Le conseil perdit environ une demi-heure à étudier l'amendement, puis le vote fut appelé, avec le résultat suivant:

Pour l'amendement: Turcotte, DesRoches, Drummond, Quintal, Lalancette, Lalonde, Hogan, Schubert, Dubreuil, Morgan, Mathewson, Mercure, Holland et Mathieu. — (14).

Contre: Son Honneur le Maire et les échevins O'Connell, Vandellac, Brodeur, Bédard, Gendreau, Langlois, Emond, Gahies, Trépanier, Vaillancourt, Angrignon, Savard, Tessier, Jarry, Rochon, Watson, Legault, Monette et Poulin. — (20).

Pour la proposition principale: Les échevins Vandellac, Brodeur, Bédard, DesRoches, Drummond, Gendreau, Langlois, Emond, Gahies, Trépanier, Vaillancourt, Angrignon, Savard, Tessier, Jarry, Rochon, Schubert, Watson, Legault, Monette et Poulin. — (22).

Contre: Les échevins O'Connell, Turcotte, Quintal, Lalancette, Lalonde, Hogan, Dubreuil, Morgan, Mathewson, Mercure, Holland et Mathieu. — (12).

M. L.-C. FARLY, CANDIDAT A LA CONVENTION LIBERALE DE DORION

Une délégation de citoyens lui offre, hier soir, de se porter candidat, à la convention libérale qui aura lieu pour la division Montréal - Dorion. — Plusieurs discours sont prononcés. — M. J. Vallée conduit la délégation.

Une nombreuse délégation des électeurs de Dorion s'est présentée, hier soir, chez M. C. Farly, industriel et président général de l'Association libérale Dorion-Saint-Denis, pour le prier de se porter candidat à la convention libérale qui aura lieu tout lieu pour faire le choix du candidat du parti, pour les prochaines élections provinciales.

C'est M. J. Vallée, président de la section St-Edouard de l'Association libérale Dorion-Saint-Denis, qui s'est fait le porte-parole de la délégation.

S'adressant à M. Farly, lui dit que l'opinion publique le désignait comme candidat aux prochaines élections provinciales. Après vos bons amis de la division Mercier, ce sont ceux de Dorion qui viennent vous demander de vous porter candidat à la convention libérale de cette division.

Vos qualités d'organisateur éclairé, de lutteur énergique, votre éloquence persuasive que plusieurs députés vous envieraient, s'ils vous connaissaient, sont connus de tous, c'est pourquoi ils viennent en toute confiance vous prier d'être candidat libéral à la convention. C'est un homme de votre énergie, de votre expérience des choses publiques que les électeurs de Dorion veulent avoir comme candidat et comme député, car votre élection ne fait de doute pour personne.

M. l'échevin Savard appuya et fortement les remarques de M. Vallée. Les électeurs de Dorion vous réclament comme candidat parce qu'ils connaissent vos qualifications, parce qu'ils ont la conviction que la députation libérale ferait en vous une belle acquisition.

Je suis sûr, comme tous les électeurs le croient aussi, vous êtes, l'homme qui remportera le comté de Dorion aux prochaines élections provinciales, quelque soit l'adversaire opposé à votre candidature. En donnant leur appui à M. Farly, les électeurs de Dorion le savent, la victoire est assurée et la revanche est certaine. Plus que jamais les électeurs veulent réparer l'erreur de 1923 et ils comprennent qu'en élisant un libéral, ils ont les meilleurs intérêts de la ville de Montréal et de la province.

M. M. Decarie, M. Benard, N. St-Germain, E. Riendeau et J. Godin ont appuyé et sans réserve aucune les remarques faites par les orateurs précédents. Ils ont de plus déclaré que c'est le désir manifeste de tous les électeurs d'avoir un homme de la trempe de M. Farly comme député de Dorion. Ils ont encore affirmé, et ce fut affirmé par tous, que M. Farly se fera un devoir de défendre les intérêts de tous les électeurs du comté.

M. L.-C. FARLY

M. L.-C. Farly, en réponse à la demande qui lui était faite, a prononcé une allocution.

Je n'ai pas besoin de vous dire que cette réunion m'en rappelle une autre, celle des libéraux de Mercier qui me demandèrent de me porter candidat dans leur comté. Je déclina l'honneur et veuillez croire que je vous remercie de la même façon et que je n'aurai le plaisir d'oublier les électeurs de Mercier, de même je n'oublierai jamais le témoignage de confiance que vous me donnez.

Je remercie M. Vallée, le chef de la délégation, un libéral ardent, le remercie l'échevin Savard, dont la présence ici me touche profondément. Ce geste de M. Savard, j'en garderai souvenir. Je remercie les orateurs pour leurs logeuses remarques et en même temps les dames présentes qui, si elles n'ont pas le droit de vote au provincial, peuvent aider quand même la

cause libérale aux prochaines élections provinciales.

Avons-nous raison, nous de Montréal, de Dorion en particulier, de ne pas avoir une voix amie du gouvernement libéral à faire entendre dans l'administration des affaires de la province. Bien que venu de la campagne, je me suis attaché à Montréal et à son progrès, à cause de son importance et de son rôle dans la province et le pays.

Actuellement la position de Montréal est fautive et, je vous le demande, avons-nous intérêt à envoyer au parlement un député siégeant du côté de l'opposition?

Le parti libéral et partant, l'Hon. M. Taschereau méritent toute la confiance des libéraux de Dorion et Dieu sait s'il y en a dans notre comté. Le Nord de Montréal se doit et c'est son intérêt, d'envoyer au parlement un libéral qui, tout en travaillant pour la province, s'occuperait avec succès des intérêts de cette partie de la ville. Ayons donc confiance au gouvernement Taschereau qui reviendra plus fort encore et les libéraux et autres citoyens de Montréal n'ont aucune raison d'isoler notre ville du reste de la province.

En vous remerciant, je vous demande quelques jours de réflexion et le temps de consulter car si j'accepte l'offre que vous me faite, je me jeterai dans la lutte pour gagner et aussi avec la détermination bien arrêtée d'assurer une revanche complète.

M. Jos. Plante remercia M. Farly et insista de nouveau pour qu'il accepte la candidature.

Une jolie réception termina cette belle réunion.

LA DELEGATION

Dans la délégation on remarquait: MM. J. A. Savard, échevin; Dr J. Mercure, échevin; J. A. Jarry, Dr J. A. Denis, M. P. J. S. Vallée, V. Farley, etc. Dr Jos. Corbell, le professeur A. St-Germain, Dr Danaïs, V. Brosseau, J. Caron, A. Lasonde, E. Lasonde, J. G. Ratelle, J. E. Lefrançois, J. Lefrançois, A. Jeannotte, E. Riendeau, Ad. Desmarceaux, J. B. Ravary, A. Denault, Jos. Bourguignon, A. Piché, Alex. Binette, J. Godin, M. Desjardins, E. Goyette, Jos. Plante, R. Plante, V. Plante, J. E. Desmarais, R. Maille, F. Pagé, L. Brunet, M. J. Lussier, O. Carbonneau, H. Brunet, J. A. Tétrault, A. Charron, A. Vineberg, L. C. St-Jean, Alp. Limoges, Art. Frénette, Alf. Levaque, D. A. Gauthier, D. Roberge, G. Holdstead, Geo. Caron, P. Beaudry, A. Beaudry, Lucien Paquette, A. Drolet, E. R. Robillard, A. Lemay, M. Plouffe, A. Desjardins, Jos. Corbell, R. Barbe, Leon Paquette, H. Labadie, E. Roch, A. Gendreau, J. P. Leveillé, C. Verdi, A. Desmarceaux, J. Beauchamp, E. Théoret, Art. Gour, A. Mathieu, A. Goyette, Jos. Lamoureux, O. Lapiere, O. Surprenant, L. Ladouceur, Jos. Paré, V. Fortin, J. B. Briggs, F. Rogers, M. Emond, J. M. Lorange, R. Sauvé, J. L. Daoust, E. Viger, E. Lapiere, P. Rousseau, T. Legault, M. Charette, H. St-Laurent, A. Charron, B. Charbonneau, J. Roy, A. Boucher, Jos. Desmarais, A. Paulhus, E. Sanson, H. Leblanc, O. St-Amour, L. Bissonnette, A. Héti, H. Frappier, A. St-Pierre, V. Sénécal, Jos. Marcoux, E. Comte, A. Dubé, W. Moore, A. Turmel, E. Plouffe, T. Constant, G. Lafleur, A. Adam, H. E. Colling, E. Bastien, W. Chappel, A. Dumont, L. Beauchamp, J. Levaque, A. Lescarbeau, Jos. Gosselin, H. Rhéaume, Placide Trudeau, O. Gilbert, W. Schawb, R. Acebe, J. Roy, O. Rivest, L. Pigeon, T. Blais, E. Emond, C. Ethier, J. Sandor, B. Brossard, F. Loeux, O. Lemieux, F. Laurent, O. Plouffe, L. Desautels, E. Lortie, P. St-Laurent, (A suivre à la page 4)

"NOUS AVONS RAISON D'ETRE FERES DU CLUB SUCCES OBTENU"

Déclare Mme J. Alphonse Brodeur, à l'assemblée générale du Club Laurier des femmes de Montréal, dans le salon du Club de Réforme, hier après-midi. — L'ancien comité exécutif est réélu au complet. — Rapport de la secrétaire et de la trésorière.

"Dans tous les actes de la vie, il y a un moment d'incertitude, c'est celui où l'on vit — la minute qui relie le passé au présent. — Je viens d'éprouver le regret d'une chose qui s'en va et je souris à ce qui existe déjà."

Cette réflexion était celle que faisait Mme Alphonse Brodeur, présidente du Club Laurier des femmes de Montréal, à l'assemblée générale annuelle qui eut lieu hier après-midi, dans le Salon du Club de Réforme.

Les membres s'étaient rendus en grand nombre à cette assemblée où l'on a fait l'élection du comité exécutif pour l'année 1927-1928. L'ancien conseil a été réélu en entier et se compose ainsi: présidente, Mme Alphonse Brodeur; représentante de l'exécutif, Mme Arthur Frenette; assistante-représentante de l'exécutif, Mme L.-H. Roy; vice-présidentes, Mmes A.-H. Latour, J.-B. Plamondon, E. Riendeau, L.-J. Kent, L'Esperance, H. Bonhomme et Arthur Jarry; secrétaire, Mme Tancrede Jodoin; assistante-trésorière, Mlle Germaine Beauchamp; trésorière, Mlle E. Vanasse; assistante-trésorière, Mlle Cecile Wilhelm. Le comité de réception se compose comme suit: présidente, Mmes Grant de Rouen; vice-présidentes, Mmes Paul Denis, G. St-Denis, E. Latour, A. Lavigne, Louis Latendresse, Talbot, Lebeuf, et Hector Palement. Le comité musical est composé de Mme J. Ewing.

MME J. ALPHONSE BRODEUR

La présidente du Club Laurier, Mme Alphonse Brodeur, dans une allocution optimiste, passa en revue les principaux faits déroulés au cours de l'année qui vient de s'écouler.

"Avec quelle rapidité, dit-elle, s'écoulent les jours, les mois et les années. Cette réflexion me vient en constatant que nous clôturons aujourd'hui la saison des conférences de notre Club."

Mme Brodeur après avoir souligné avec beaucoup de modestie ce qu'elle a pu faire au cours de cette année, ajouta: "Vous avez entendu le rapport de la secrétaire. Je trouve que pour une première année, nous avons raison d'être fiers du succès obtenu. Nous avons eu chaque mois la bonne aubaine de recevoir un conférencier. Je connais des clubs qui n'en peuvent dire autant. De ce succès, permettez-moi d'en féliciter notre secrétaire, car je connais mieux que tout autre le zèle qu'elle a apporté à résoudre le problème parisien, triomphe, je félicite aussi Mme Jarry, notre trésorière. On ne pouvait s'attendre qu'elle nous déclarât un dividende après avoir eu à rencontrer les frais toujours coûteux d'une organisation. Qu'elle ne nous ait pas déclaré un déficit, nous devons l'en remercier."

En terminant, Mme Alphonse Brodeur remercia toutes les vice-présidentes ainsi que toutes les autres officières et les membres du Club pour la sympathie qu'elles ont apportée.

RAPPORT DE LA SECRETAIRE

"Le Club Laurier des femmes de Montréal, déclare Mme Tancrede Jo-

doin dans son rapport, aura bientôt vécu sa première année d'existence. Fondé dans un but d'éducation politique, de distractions intellectuelles pour la femme intéressée à défendre ses droits et ses prérogatives, il n'aurait pas vu ses espérances se réaliser dans tous les projets qu'il avait conçus. Organisé par une personne dont la compétence d'organisation est reconnue comme très remarquable sur toute l'île de Montréal, j'ai nommé Mme Arthur Frenette, présidente de l'expérience de la politique et le tact diplomatique qui en découle, lui a fait diriger cette association vers un succès toujours grandissant: composé d'un comité exécutif dont le dévouement fut infatigable; aidé par tous les membres actifs et réels de cette association, le Club Laurier vient de passer avec succès la phase la plus difficile des débuts."

Mme Jodoin rappelle que ce fut le 12 juillet 1926 que fut élu le comité exécutif qui fut réélu cette année. La devise du Club est "Justice, Egalité", et son programme est vite défini: "Soutenir le parti libéral sous la direction des chefs."

Le rapport fait mention de la part active prise par le Club aux élections fédérales du 14 septembre, 1926, des assemblées intéressantes au cours de l'année et auxquelles ont pris part quelques orateurs distingués, notamment, M. Arthur Denis, M.P., et Me Charlemagne Rodier, Me Auguste Bertrand, l'hon. sénateur Casgrain, M. L. C. Farly, l'hon. M. J. A. Denis, M.P., Me Farly, l'hon.